



BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

23/03/2020

Face à la pandémie de la maladie à coronavirus (Covid-19)

Ouattara décrète l'état d'urgence

Le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, s'est adressé, hier, à ses compatriotes. Il a annoncé de nouvelles mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.



Face à la pandémie de la maladie à coronavirus (Covid-19)

Ouattara décrète l'état d'urgence

Le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, s'est adressé, hier, à ses compatriotes.

Il a annoncé de nouvelles mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Mes chers compatriotes,
Chers amis de
la Côte d'Ivoire,

Depuis décembre 2019, le monde entier est confronté à une pandémie sans précédent liée au coronavirus (COVID-19). Cette pandémie frappe tout le monde, sans distinction de race, d'âge ou de religion. Cette maladie peut être mortelle. Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propage rapidement, au contact ou en étant simplement à proximité d'une personne atteinte.

A ce jour, plus de 340.000 personnes sont infectées dans le monde et près de 15.000 décès ont été enregistrés à cause du CORONAVIRUS.

Je m'incline devant la mémoire de toutes les victimes décédées à travers le monde.

Mes chers compatriotes,

Notre pays n'est malheureusement pas épargné puisque, entre le 11 et le 22 mars 2020, vingt-cinq (25) cas confirmés de COVID-19 ont été enregistrés en Côte d'Ivoire.

A ce jour, même si notre pays n'a pas connu de perte en vie humaine, ce bilan reste trop élevé au regard des mesures que nous avons prises.

En effet, le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a mis en place un plan de réplique axé sur la surveillance épidémiologique et biologique, la prévention, la prise en charge des malades éventuels, l'information et la sensibilisation des populations sur le respect des mesures de prévention du COVID-19. Ce plan de réplique a été adopté en Conseil des Ministres, le mercredi 4 mars 2020.

Un comité de veille présidé par le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique et composé de l'Institut National d'Hygiène Publique, de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, du SAMU (le Service d'Aide Médicale d'Urgence) et du Service des Maladies



SEM. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire.

été mis en place et tient des réunions hebdomadaires, nnelles dans le cadre de la lutte contre cette pandémie.

C'est ensemble, dans l'union, la solidarité et la discipline que nous sortirons de cette crise sanitaire à laquelle nous devons faire face. J'adresse mes encouragements à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la pandémie Covid-19, en particulier le personnel médical à qui je rends hommage pour son dévouement.

Infectieuses et Tropicales du Centre Hospitalier Universitaire de Treichville, a

pour coordonner les orientations stratégiques ainsi que les actions opération-

J'ai moi-même présidé, le lundi 16 mars dernier, un Conseil National de Sécurité

secondaire et supérieur pour une période de 30 jours ;

- la fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
- La gratuité totale du diagnostic et de la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de COVID-19.

Ces mesures ont été complétées par la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes à tout trafic de personnes, le dimanche 22 mars 2020 à minuit.

Mes chers compatriotes,

Malheureusement la pandémie du coronavirus continue de progresser.

Afin d'éviter la propagation de cette maladie dans notre pays, il est impérieux d'adopter les bonnes pratiques et de mettre en application les mesures de prévention recommandées par le Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique et l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir :

- Se laver fréquemment et soigneusement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir et le jeter immédiatement ;
- Saluer sans se serrer la main, sans accolades et sans embrassades ;
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes ;
- Éviter les rassemblements de plus de 50 personnes.

Ce sont des gestes simples mais qui peuvent sauver des vies : la vie de chacun d'entre nous, la vie des personnes que nous aimons, la vie de nos voisins, de nos collègues. Je veux donc appeler chaque Ivoirienne et chaque Ivoirien, chaque habitant de la Côte d'Ivoire à la responsabilité, au civisme et à la discipline. Protégeons-nous et protégeons les autres. Stoppons la propagation du coronavirus en étant disciplinés et en appliquant les mesures de prévention.

rité extraordinaire au cours duquel, nous avons, sur la base des recommandations du Comité de veille, pris 13 mesures complémentaires en vue de limiter la propagation du Coronavirus dans notre pays, notamment :

- la suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) ;
- la mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'Etat ;
- la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire,

Mardi 24 mars 2020

Chères soeurs, chers frères,
 Dans cette lutte que nous menons contre la propagation du COVID-19, notre principal ennemi sera l'indiscipline et le non-respect des consignes de prévention. Oui, le manque de discipline nous met en danger et met en danger les autres. Je voudrais, à cet égard, condamner les actes d'indiscipline et les cas d'exception qui ont perturbé le démarrage des opérations de mise en quarantaine, à l'INJS, des ressortissants ivoiriens et des résidents permanents non ivoiriens à leur entrée sur le territoire ivoirien.

Je voudrais réaffirmer que nous sommes tous égaux devant la loi et devant la maladie. Par conséquent, je n'accepterai pas que cela se produise à nouveau. J'exhorte toutes les forces vives de la Nation : les chefs traditionnels, les guides religieux, les leaders politiques, les élus, les artistes, les sportifs, les professionnels des médias et tous les autres membres de la société civile à se joindre au Gouvernement pour l'information et la sensibilisation de nos populations. Nous devons être unis face à cette maladie en renforçant la sensibilisation autour de nous, auprès de nos enfants, de nos familles, de nos amis.

Mes chers compatriotes,
 Le Gouvernement et moi-même suivons avec une attention particulière l'évolution de la situation dans notre pays. Nous restons fermement engagés à mobiliser tous les moyens pour venir à bout de cette terrible pandémie. Ainsi, face à la progression de la pandémie dans notre pays, j'ai décidé de renforcer les dispositions déjà en vigueur. C'est pourquoi, je déclare l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national, conformément à la loi n°59-231 du 7 novembre 1959. Des mesures additionnelles seront prises pour renforcer le dispositif de prévention mis en place par le Conseil National de Sécurité. Toutes ces dispositions ont fait l'objet d'un décret que je viens de signer aujourd'hui-même. Il s'agit de :

- 1- La fermeture de tous les maquis et restaurants à compter de ce lundi 23 mars 2020 à minuit, après celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
- 2- L'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, à compter du mardi 24 mars ;
- 3- La régulation des trans-



capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national ;

7- La détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades ;

8- La mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid-19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant,

maladie à travers un plan de riposte national, d'un montant de 95 milliards 880 millions de F CFA, qui vise à briser la chaîne de transmission de la maladie, à garantir la meilleure prise en charge des malades, à isoler et à suivre les personnes qui ont été en contact avec ces malades. Ce plan permettra aussi de poursuivre les efforts pour maintenir les populations à l'abri de la contamination. J'ai également instruit le Premier Ministre de me faire une évaluation de l'im-

impact économique et financier, en concertation avec le secteur privé, en vue de soutenir notre outil économique et soulager les populations.

Mes chers compatriotes,
 C'est ensemble que nous stopperons la propagation du coronavirus en Côte d'Ivoire. J'invite donc les leaders politiques, les élus (députés, sénateurs, maires, conseillers municipaux et régionaux), les Religieux, les Chefs traditionnels, les

Tradipraticiens, les Ordres Professionnels et les Syndicats, les Opérateurs Economiques ainsi que la société civile à s'impliquer activement dans la mise en oeuvre de ces dispositions. J'exhorte chacune et chacun d'entre vous, encore une fois, à respecter scrupuleusement toutes les mesures de prévention prises par le Gouvernement. Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire.

Je vous remercie.

J'exhorte chacune et chacun d'entre vous, encore une fois, à respecter scrupuleusement toutes les mesures de prévention prises par le gouvernement. Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire !

C'est un appel à l'union sacrée que je veux lancer, pour sauver nos vies, pour sauver notre chère Côte d'Ivoire. C'est ensemble, dans l'union, la solidarité et la discipline que nous sortirons de cette crise sanitaire à laquelle nous devons faire face. J'adresse mes encouragements à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la pandémie COVID-19, en particulier le personnel médical à qui je rends hommage pour son dévouement.

ports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;

4- Le confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie ;

5- La création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance ;

6- Le renforcement des

notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; Je demande aux forces de sécurité de faire appliquer strictement ces mesures en vue de protéger les populations, dans le souci d'éviter la propagation du coronavirus dans notre pays. J'ai aussi instruit le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vue de donner des suites judiciaires au non-respect de ces mesures et à la diffusion de fausses informations. Par ailleurs, nous allons renforcer le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge de la

Les 8 mesures fortes

- 1- La fermeture de tous les maquis et restaurants à compter de ce lundi 23 mars 2020 à minuit, après celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
 - 2- L'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, à compter du mardi 24 mars ;
 - 3- La régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;
 - 4- Le confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie ;
 - 5- La création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance ;
 - 6- Le renforcement des capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national ;
 - 7- La détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades ;
 - 8- La mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid-19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant, notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Je demande aux forces de sécurité de faire appliquer strictement ces mesures en vue de protéger les populations, dans le souci d'éviter la propagation du coronavirus dans notre pays.
- J'ai aussi instruit le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vue de donner des suites judiciaires au non-respect de ces mesures et à la diffusion de fausses informations.
- Par ailleurs, nous allons renforcer le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge de la maladie à travers un plan de riposte national, d'un montant de 95 milliards 880 millions de F CFA, qui vise à briser la chaîne de transmission de la maladie, à garantir la meilleure prise en charge des malades, à isoler et à suivre les personnes qui ont été en contact avec ces malades. Ce plan permettra aussi de poursuivre les efforts pour maintenir les populations à l'abri de la contamination. J'ai également instruit le Premier Ministre de me faire une évaluation de l'impact économique et financier, en concertation avec le secteur privé, en vue de soutenir notre outil économique et soulager les populations.

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 132

4

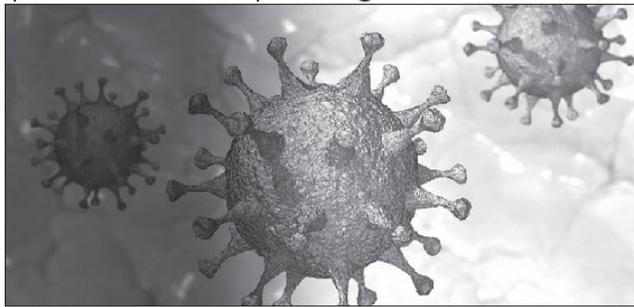
Fraternité-Matin Nation

Mardi 24 mars 2020

Lutte contre le coronavirus Les États africains demandent des faveurs sur les services de la dette

Les ministres africains des Finances appellent à une riposte coordonnée contre le Covid-19, pour atténuer l'impact négatif sur les économies et la société.

Les ministres africains des finances ont arrêté une série de mesures lors d'une conférence virtuelle, le 19 mars, pour un échange d'idées sur les efforts de leurs gouvernements respectifs en vue de faire face aux impacts sociaux et économiques du Covid-19. Après avoir constaté l'impact négatif de la pandémie sur l'économie de leurs pays respectifs, les ministres africains des finances ont estimé que l'Afrique a besoin d'une urgence de relance économique à hauteur de 100 milliards de dollars américains (environ 60942160000000 F Cfa). « En tant que telle, l'exonération de tous les paiements d'intérêts, estimée à 44 milliards de dollars américains (environ 26814550400000 F Cfa) pour 2020, et l'extension possible de la dérogation à moyen terme, fourniraient un espace fiscal et des liquidités immédiats aux gouvernements, dans leurs efforts visant à lutter contre la pandémie de Covid-19. L'exonération des paiements d'intérêts devra inclure non seulement les paiements d'intérêts sur la dette publique, mais également sur les obligations souveraines. Pour les États fragiles, les ministres conviennent de la né-



La pandémie du coronavirus a un impact négatif sur l'économie mondiale.

cessité d'envisager l'exonération de capital et d'intérêts et d'encourager l'utilisation des installations existantes de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (Fmi), de la Banque africaine de développement (Bad) et d'autres institutions régionales», lit-on dans le communiqué final de la réunion. Par ailleurs, les ministres soulignent la nécessité de soutenir le secteur privé et de protéger plus de 30 millions d'emplois à risque, en particulier dans les secteurs du tourisme et des compagnies aériennes à travers le continent. Dans d'autres secteurs essentiels, notamment

l'agriculture, les importations et les exportations, les produits pharmaceutiques et les services bancaires, les ministres conviennent que tous les paiements d'intérêts et de capital sur la dette des entreprises, les baux, les facilités de crédit accordées, les mécanismes de refinancement et les mécanismes de garantie devront être utilisés pour exonérer, restructurer et fournir de la liquidité en 2020. Une ligne de liquidité devra également être mise à la disposition du secteur privé pour garantir la continuité des achats essentiels et que toutes les Pme dépendantes du commerce puissent continuer à fonctionner. Ces me-

asures, comme convenues, doivent accompagner une politique d'ouverture des frontières commerciales. À cet égard, les ministres font remarquer que l'Europe et les États-Unis, en particulier, peuvent intégrer cela dans le cadre de leur relance à leurs systèmes privés et financiers, selon le communiqué. Dans le cadre d'une mesure sanitaire immédiate, une riposte coordonnée est nécessaire dans la logistique et la livraison d'équipements de test, soutiennent les ministres africains de l'Économie et des Finances. À cet égard, ils soulignent la nécessité de travailler avec l'Oms et les institutions continentales exist-

limitées et du fait que la plupart des produits pharmaceutiques et médicaux consommés en Afrique sont importés, les ministres appellent la communauté internationale à soutenir la modernisation des infrastructures sanitaires et à fournir un soutien direct aux installations existantes.

DAVID YA
(source: Section de la communication Commission économique pour l'Afrique)

Communiqué du Gouvernement

Des rumeurs sur les réseaux sociaux font état de ce que le Gouvernement a décidé de payer plus tôt que prévu les salaires du mois de mars 2020, en vue d'un confinement des populations.

Nous voudrions faire remarquer que ces informations sont fausses et visent à semer la crainte ainsi que la panique au sein de la population. Elles traduisent une méconnaissance des règles et procédures qui régissent le règlement des dépenses publiques.

Ces rumeurs s'appuient sur la note signée le 19 mars 2020 par les Ministres chargés du Budget et des Finances, donnant instruction au Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique de payer les salaires des fonctionnaires, des agents de l'Etat et des agents contractuels des Etablissements Publics Nationaux, des projets, des Collectivités décentralisées, des Agences d'exécution, des Experts des conventions BNED-Régie et des agents contractuels gérés par les sociétés prestataires de service pour le mois de mars 2020.

En effet, cette disposition est une procédure habituelle exécutée au début de chaque année pour certains types de dépenses dont les salaires et les dépenses d'abonnement, en vue d'assurer leur paiement à bonne date. Ces dépenses sont normalement engagées par les gestionnaires des crédits et les ordonnateurs délégués sur le budget de leurs structures, dès qu'ils ont réalisé les formalités administratives d'habilitation à exécuter le budget.

La réalisation de ces formalités ayant connu un retard en cette année 2020, avec le basculement en mode budgét-programmes, les Ministres en charge de la gestion des finances publiques donnent exceptionnellement instruction au Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique d'exécuter ces dépenses particulières plutôt que d'attendre les engagements des gestionnaires de crédit et ordonnateurs délégués.

Dès que les formalités administratives sont remplies par ces derniers, les dépenses sont régularisées par les acteurs concernés de la dépense publique sur les crédits budgétaires ouverts à cet effet.

Nous tenons à rassurer que les salaires seront versés, comme à l'accoutumée, aux périodes habituelles de paiement grâce à cette disposition particulière.

Nous voudrions inviter la population à garder son calme, à rester sereine et surtout à continuer d'observer les mesures de précaution définies par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus.

COMMUNIQUE DU MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT SUR LE PAIEMENT PAR AVANCE DES SALAIRES ET AUTRES DEPENSES SENSIBLES DU MOIS DE MARS 2020

Message du président de la Commission de la Cedeao sur le coronavirus

Depuis quelques mois, le monde entier fait face à la pandémie du Coronavirus (COVID-19). Ce virus a déjà contaminé plusieurs centaines de milliers de personnes et causé des dizaines de milliers de morts à travers le monde.

Les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas été épargnés par cette pandémie. Ils font face depuis quelques semaines aux premiers cas confirmés contaminés par ce virus.

Malgré les nombreux efforts déployés par les Etats membres pour contenir la maladie, on dénombre malheureusement, à ce jour, plus d'une centaine de cas à travers notre région et 3 morts au Burkina Faso.

Le Président de la Commission de la CEDEAO présente ses condoléances au Burkina Faso et souhaite un prompt rétablissement aux personnes affectées par ce virus.

La Commission de la CEDEAO est résolument engagée à accompagner tous les Etats membres dans leurs efforts pour enrayer cette pandémie. Des actions ont déjà été prises dans ce sens et se poursuivront.

Le Président de la Commission appelle les populations à mettre en œuvre les mesures recommandées par les Autorités sanitaires et au respect des consignes usuelles d'hygiène.

Ensemble et dans la solidarité, nous vaincrons le Covid-19.

Je vous remercie.
Abuja, le 23 Mars 2020.

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Mardi 24 mars 2020

Fraternité-Matin

Nation

5

• Les partenaires s'engagent à soutenir le plan de riposte gouvernemental

À la sortie d'une rencontre de près d'une heure avec le gouvernement, hier au Plateau, les Partenaires techniques et financiers (Ptf) ont décidé d'apporter leur soutien à l'État de Côte d'Ivoire. « Collectivement, nous saluons le plan de riposte que vous avez mis en place. Nous allons le soutenir », a déclaré Gilles Huberson, ambassadeur de France en Côte d'Ivoire au nom des Ptf. Ces partenaires sont le groupe de la Banque mondiale, l'Agence américaine pour le développement international (Usaid), l'Organisation mondiale de



Le chef du gouvernement (à gauche, au centre) a eu, hier, une séance de travail fructueuse avec les partenaires techniques et financiers. (PHOTO : JOSEPHINE KOUADIO)

gement à soutenir votre plan de riposte. C'est un moment grave, un moment important. On est ensemble et nous vous soutenons », a rassuré le diplomate français. Même si aucun détail de ce plan de riposte n'a filtré, selon le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, qui avait à ses côtés plusieurs membres du gouvernement, c'est « un plan ambitieux » qui a été présenté aux Partenaires techniques et financiers. « Je voudrais donc me réjouir de la qualité de ce plan, surtout de l'engagement des partenaires à soutenir le gouvernement pour que nous puissions contenir l'évolution de la pandémie, prendre en charge nos compatriotes et tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire et qui pourraient être affectés », s'est félicité le chef du gouvernement. Une réunion encore plus technique, selon l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, devrait permettre d'« aller au fond des

choses ». Au cours de cette rencontre, le Premier ministre a lancé un appel à tous les Ivoiriens et à tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire : « Il faut respecter les recommandations édictées par le gouvernement. Il faudrait que tout le monde sache que le gouvernement est fortement mobilisé sous l'autorité du Président de la République pour protéger nos concitoyens ». La rencontre entre le chef du gouvernement et les Ptf intervient dans un contexte où la Côte d'Ivoire a enregistré 25 cas (zéro décès et deux cas de guérison). Le 16 mars, une réunion extraordinaire du Conseil national de sécurité (Cns), présidée par le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, a pris 13 importantes mesures pour endiguer la propagation du coronavirus. A ce jour, cette pandémie a fait près de 15 000 morts dans le monde ■

ANOH KOUAO

• Mariatou Koné distribue des kits hygiéniques à Abobo, Yopougon et Koumassi

Les autorités allient la sensibilisation aux mesures préventives pour éviter la propagation du coronavirus. C'est dans cette perspective que la ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, Mariatou Koné s'est rendue, hier, à Anonkouakouté à Abobo. Dans ce village ébrié, elle a remis au chef Akého Antoine Gogoua et ses notables des kits hygiéniques afin qu'ils les distribuent à leurs administrés. Ce pack était constitué de gants de protection, de gel hydroalcoolique, de masques de protection et de savon.



La ministre portant un masque et des gants de protection, en train de présenter les produits des kits hygiéniques au chef du village d'Anonkouakouté, Akého Antoine Gogoua. (PHOTO: DR)

Mariatou Koné a précisé que le gouvernement l'a chargée de venir remettre ces kits aux couches sociales en vue de les aider à se prémunir contre cette pandémie qui fait des ravages dans le monde. « Nous sommes là pour vous sensibiliser, renforcer la prévention contre la maladie. Ce virus est mortel. Il ne trie pas. Il s'attaque aux riches, aux pauvres, donc à tout le monde. Il faut appliquer les mesures du Conseil national de sécurité. Nous sommes là pour vous dire de respecter ces consignes », a-t-elle insisté. Avant de demander à la chefferie d'Anonkouakouté de ne pas garder les kits hygiéniques reçus, mais de les distribuer aux populations. La ministre de la Solidarité,

de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté a invité son auditoire (moins de 50 personnes réunies dans la salle) à suivre l'exemple des pays qui sont en passe de vaincre ce virus mortel. « Pour ce faire, vous devez vous laver régulièrement les mains, utiliser le gel hydroalcoolique, tousser et éternuer dans des mouchoirs dont vous devez aussitôt vous débarrasser, porter des cache-nez, éviter de vous serrer la main, de se faire des accolades ou simplement rester confinés chez vous », a-t-elle conseillé. Et l'émissaire du gouvernement d'insister : « En respectant ces consignes, vous vous protégez contre cette maladie et limitez sa pro-

pagation ». Après Anonkouakouté à Abobo, Mariatou Koné a mis le cap sur Yopougon. Dans les locaux de la mairie de cette cité, elle a également remis au premier magistrat, Gilbert Koné Kafana, des kits à distribuer aux populations. Elle a sensibilisé les personnes dans la salle au danger du coronavirus et aux mesures à observer pour s'en protéger. A la mairie de Koumassi où elle a été reçue, peu de temps après, par le maire Ibrahim Cissé Bacongo, la ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté a posé le même acte, suivi de conseils avisés pour éviter la propagation de ce virus mortel ■

KANATÉ MAMADOU

• La mesure de réduction des passagers dans les transports foulée aux pieds

Les recommandations du gouvernement appelant à garder une distance d'au moins un mètre de son voisin et les mesures prises par les transporteurs eux-mêmes d'interdire aux véhicules communément appelés "Gbaka" et aux taxis intercommunaux et communaux de limiter le nombre de passagers ne sont pas appliquées. Hier lundi, dans la commune de Yopougon et sur les lignes de Gbaka (Yopougon-Adjamé), les habitudes n'ont pas changé.



Les Gbaka continuent de faire le plein de passagers à Yopougon. (PHOTO: DR)

La plupart des véhicules de transport n'ont pas arrêté de prendre des passagers dans les limites imposées par le Haut conseil du patronat des entreprises de transport routier de Côte d'Ivoire (Hopetr). A savoir quatre passagers, y compris le conducteur, au lieu de cinq dans les taxis communaux et taxis compteurs, 14 passagers dans les "Gbaka" au lieu de 20 et cinq usagers contre sept dans les taxis intercommunaux de type "Picnic". « Depuis ce matin, j'attends un gbaka un peu vide, mais ils viennent presque

pleins. J'ai peur d'être coincée », confie Anne-Marie Gballou. La jeune femme, abordée au carrefour Siporex de Yopougon, dit ne pas comprendre le non-respect par les chauffeurs de la mesure de réduction des passagers dans les cars. « En venant, j'ai vu des policiers contrôler des voitures au niveau de Saint-André. Je ne sais pas si c'est pour faire appliquer cette mesure. Mais les "Gbaka" qui passent vite à leur niveau viennent faire le plein de passagers ici avant de poursuivre leur chemin à

Adjamé », fait également remarquer André Koffi. Outre la limitation du nombre d'usagers, les mesures enjoignant aux chauffeurs et aux convoyeurs (ou apprentis) de porter des cache-nez ne passent quasiment pas, elles-aussi, chez les concernés. Dans presque tous les taxis et "Gbaka" que nous avons rencontrés le long de notre trajet (Yopougon-Adjamé), les conducteurs ne portaient pas ce petit outil de protection ■

GERMAIN GABO

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143** ou **101** OU ENVOYER PAR SMS **CORONAVIRUS AU 1366**

6

Eternité Matin Nation

Mardi 24 mars 2020

• Grand-Bassam vit au ralenti

Grand-Bassam, ce dimanche 22 mars. Il est 13h30. Plage Étoile du sud. Une demi-douzaine de personnes constituées essentiellement de vendeuses de coco et de cacahuètes devisent tranquillement sous les cocotiers et au bas de la clôture de l'hôtel. La scène est surréaliste. Cet endroit habituellement bondé est désert! Il n'y a quasiment personne sur la plage. « Les gens ont compris. Ils ne sortent plus. C'est bien », commente Abdoulaye Diarra, la quarantaine, un habitué des plages de Grand-Bassam, venu acheter des noix de coco. Si effectivement, les gens semblent avoir compris, il y a tout de même quelques accrocs de la baignade qui sont là. On en aperçoit au fond, à gauche sur la plage. Juste une vingtaine. Et c'est tout. Parce qu'il est difficile d'être



Les plages de Grand-Bassam, ce dimanche 22 mars, à 13h. (PHOTO : A. HALA)

en grand nombre au même endroit, aujourd'hui. Des agents de la police maritime y veillent. Ils sont appuyés par une patrouille de la police municipale. Il s'agit d'éviter la baignade en groupe.

La mairie de Grand-Bassam s'est donc impliquée dans la lutte contre la fréquentation des plages en ces temps de Covid-19. Le chef de cabinet du maire, Kongo Joselyne, est sur le terrain. Ac-

compagné du responsable socio-culturel de la mairie, Yao Édouard, il parcourt les plages pour s'enquérir de la situation. Dès qu'il constate la formation d'un attroupement, il informe les agents de la po-

lice maritime. Ce dimanche, le quartier France de Grand-Bassam est véritablement une ville morte. Les rues sont vides. Il n'y a pas de ballet de voitures. Il n'y a quasiment personne. Les restaurants, les hôtels, les loueurs de bungalows : c'est la grande galère. Paradis tropical, Assoyam, Taverne Bassamoise, la Playa, Madraque, les Trois Cocotiers, etc. Tous ces hôtels et autres, dont les restaurants, les piscines et parkings, d'ordinaire bondés les week-ends, sont vides, ce dimanche. En longeant la plage vers le village d'Azuret, la constatation est la même. Les tenanciers de bungalows qui y prospèrent, ont tous les mines fermées. Leurs rabatteurs se ruent... en vain sur les rares véhicules qui rallient Abidjan par la piste Azuret-Modeste. En fait, la plupart

de ces voitures viennent d'un enterrement au cimetière de Grand-Bassam situé juste à côté. La situation est d'autant plus désespérée que la gendarmerie veille au grain – comme l'atteste la présence de véhicules de patrouille. Un propriétaire de Bungalow au village de Modeste explique qu'« il n'y a personne dans nos espaces parce que les gendarmes font sortir les clients ». A Modeste, même l'Espace le Pervers » qui fait sensation, ces temps-ci, est totalement vide. Il n'y a pas un seul client... pervers. « Les pseudo-nudistes, ces filles qui se baignent toutes nues dans la lagune pour aguicher les habitués des lieux, ne sont pas là », explique un sachant, le sourire en coin.

ALAKAGNI HALA

• Yamoussoukro : on s'exerce au confinement



Le directeur régional du Commerce et de l'Industrie, Bamba Lanciné, s'engage à mener une guerre contre les commerçants véreux en cette conjoncture difficile pour tous.

Dès l'annonce des 13 mesures vigoureuses du gouvernement, le 16 mars, visant à

contrôler la maladie du Covid-19, les premières structures à les respecter scrupuleusement à Yamoussoukro sont les établissements scolaires publics et

privés ainsi que les lieux de culte qui drainent du monde. Les Yamsois et Yamsoises (habitants de Yamoussoukro), quant à eux, ont continué à s'offrir leur liberté quotidienne, malgré la présence de la pandémie sur le sol ivoirien. Face à cette indifférence qui menace la vie de tous, le préfet de région, préfet du département de Yamoussoukro, Brou Kouamé, qui, depuis le mois de janvier déjà, attirait l'attention des directeurs et chefs de service sur cette pandémie, à l'occasion des rencontres mensuelles qu'il a initiées il y a deux ans, est monté au créneau pour réactiver le Comité départemental de lutte contre les épidémies. A cette rencontre d'information et de sensibilisation, qui a eu lieu le 20 mars dans les locaux de la préfecture, il a engagé les populations au strict respect des mesures édictées. Les responsables des différents services et les populations dans leurs diverses

composantes ont tous été mis face à leurs responsabilités. **Les forces de l'ordre prennent leurs responsabilités** A la suite de cette rencontre et eu égard aux actions des forces de l'ordre, les populations se confinent de plus en plus. Conformément à la mesure de fermeture des bars, restaurants et boîtes de nuit qui accueillent du monde, les forces de l'ordre ont décidé d'assumer leur part de responsabilité, en invitant les responsables de ces structures de plaisance à baisser pavillon. De même, les clients sont priés, avec courtoisie, de rentrer chez eux. Le samedi 22 mars encore, aux environs de 20h, la gendarmerie était obligée de parcourir la gare routière pour contraindre les gérants de maquis à fermer leur commerce, tout en demandant aux clients d'évacuer les lieux. La police en a fait de même avec les nombreux

maquis et bistrot de la capitale politique et administrative. **On fait des provisions pour prévenir le pire.** En attendant de recevoir leurs salaires, les fonctionnaires et des travailleurs qui ont un peu de moyens se ruent vers les supermarchés et marchés pour se procurer du gel hydroalcoolique, des vivres et non vivres, à l'effet d'éviter au maximum les déplacements. À telle enseigne que les rayons des grandes surfaces et pharmacies se sont considérablement vidés. Ici, depuis quatre jours, le gel hydroalcoolique vendu, il y a seulement quelques jours, à 1200 FCfa est proposé à 3500. Malheureusement, des commerçants véreux montent les enchères relativement aux produits de grande consommation. **Un contrôle des prix dès le lundi 23 mars** Pour mettre fin à cette flam-

bée injustifiée et honteuse des prix des denrées sur les marchés et dans les magasins et boutiques, le directeur régional du Commerce et de l'Industrie, Bamba Lanciné, a décidé de sévir, dès le lundi 23 mars, en initiant des opérations inopinées de contrôle des prix sur l'ensemble de sa zone de compétence, à l'effet de punir les mauvais sujets et de protéger les ménages en cette période délicate. « Nous allons sévir et croyez-moi, je serai impitoyable avec tous ceux qui seront pris. Parce qu'il faut éviter d'en ajouter à la détresse des populations », a-t-il prévenu. A l'entrée de la quasi-totalité des services public et privé de Yamoussoukro, des dispositifs de lavage des mains sont installés, avec du gel hydroalcoolique pour tout le personnel et les visiteurs, comme instruit par le préfet Brou Kouamé.

NDRI CÉLESTIN

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

8

Fraternité Matin Nation

Mardi 24 mars 2020

● **Le prix des denrées flambe sur les marchés**

Pour s'offrir de la viande, du poisson, de la volaille et bien d'autres denrées, le consommateur doit déboursier plus que d'ordinaire. En effet, de 2000 F Cfa le kilogramme, la viande est passée au marché de l'abattoir, à 2200 F Cfa. Aux alentours, les détaillants le proposent à 2300, voire 2400 F Cfa. Sur les marchés en ville, le prix monte jusqu'à 2500 F Cfa. Un tour sur le terrain samedi dernier nous a permis de nous rendre à cette évidence. Venu s'approvisionner à l'abattoir, Kouamé Serges et son épouse ne finissaient pas de pester contre cette situation. « Vous vous rendez compte ? Augmenter ainsi les prix n'est pas normal », dit-il, tout en appelant le gouvernement à prendre des sanctions contre les auteurs de la surenchère. Le marché était bondé de monde, entre, bouchers, porteurs et clients. La circulation difficile, au point qu'on se froitait aussi bien aux porteurs qu'à la viande qu'ils convoquaient sur le dos. Inutile de parler de la boue mêlée de sang d'animaux, qu'il fallait parfois traverser. Le spectacle n'était pas du tout agréable dans cet espace qui se retrouve rétré-



Le kilo de viande est passé à 2400 F Cfa. (PH: DR)

ci du fait de nouveaux bâtiments qui y ont vu le jour. Par ailleurs, très sollicités, les vendeurs se faisaient désirer en répondant à peine aux questions des clients. « 2200 F Cfa, à prendre ou à laisser », en

quelque sorte. Bien agacé par cette situation Kouassi Édith n'avait d'autre choix que de se procurer cet aliment particulièrement précieux, au risque d'exposer sa famille à l'incertitude. « Mes voisins et mes parents

font des courses. Dans ces conditions, c'est celui qui reste chez lui qui finit par avoir tort », soutient-elle. Vendeur de viande au marché de l'abattoir Moussa, dégage la responsabilité des vendeurs. Pour lui,

cette situation est la conséquence de la fermeture de la frontière du Burkina Faso, d'où la rareté du bétail. Une situation à l'origine de la flambée des prix des bœufs. Au marché du poisson au

port autonome, le spectacle n'est pas différent. Véhicules et piétons se disputent rues et trottoirs. Ici aussi, les prix ont flambé. Le kilogramme du poisson communément appelé « sosso » est passé de 1700 à 2500 F Cfa. Le carton de carpes « chinoises » de 14.000 à 15.000 F Cfa. Hamidou, vendeur au détail affirme que cette situation est due aux grossistes qui n'ont pas tardé à augmenter leurs tarifs. Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba avait lancé un appel à la sérénité le mardi 17 mars, après avoir donné des assurances sur la disponibilité des stocks. En ce qui concerne le riz importé, la Côte d'Ivoire possède 500.000 tonnes qui peuvent couvrir une période de quatre à cinq mois, de même une réserve de 52.244 tonnes couvrant la même période. Quant au poisson, notre pays peut encore se réjouir d'avoir dans ses réserves, 91.500 tonnes. Des assurances qui apparemment n'ont pas encore donné l'effet escompté.

MARCELLINE GNEPROUST

● **Les professionnels de l'industrie du tourisme redoutent de lourdes pertes**

La crise sanitaire du Covid-19 est un cataclysme pour l'industrie touristique. Avec l'annulation des salons et rencontres internationales, le chiffre d'affaires des agences de voyages a fortement baissé, conséquence de la forte diminution du taux de fréquentation des réceptifs hôteliers. Cette situation inquiète naturellement les professionnels du secteur, notamment la Fédération nationale de l'industrie touristique de Côte d'Ivoire (Fenitouri) et le Réseau ivoirien du tourisme et de l'agrotourisme (Retaci).

« Selon les statistiques de 2018, à la même période, nous étions à 60 milliards de volume de vente relativement aux agences de voyages. Aujourd'hui, tout est arrêté. Avec la crise du Covid-19, il n'y a aucune vente de billets. Concernant les réceptifs hôteliers, surtout à Abidjan, le taux d'occupation a fortement baissé. Le coronavirus a causé une véritable catastrophe dans notre secteur d'activité. Je m'interroge même sur l'avenir de nos établissements », a déclaré Diomandé Mamadou, le président de la Fenitouri, hier, au cours d'un entre-



Gougou Kouadio Marcel, président du Retaci. (photo : D.R)

tien, au siège de ladite organisation à Treichville. La contribution du tourisme

et 6,25% en 2018. Avec le coronavirus, craint le président, la part du tourisme dans « le Pib va fortement chuter en 2019 ». Abondant dans son sens, Gougou Marcel, président du Retaci, fait savoir que grâce aux efforts du gouvernement, la Côte d'Ivoire s'est positionnée à la troisième place africaine pour le tourisme d'affaires, juste derrière le Nigeria et le Maroc. Abidjan, poursuit-il, accueille de plus en plus des événements d'envergure mondiale, mais aussi des organisations internationales. « Le tourisme d'affaires va connaître une chute. Ce

sera un véritable manque à gagner pour l'industrie touristique ivoirienne », a-t-il déploré. S'appuyant sur les statistiques de l'Association internationale du transport aérien (Iata), l'expert ajoute que la part du transport aérien dans l'économie africaine est de 55,8 milliards de dollars, soit plus de 30 690 milliards de F Cfa pour 6,2 millions d'emplois et 2,6 % au produit intérieur brut du continent. « Avec la crise du coronavirus, de nombreux emplois seront détruits ».

ÉMELINE P. AMANGOUA

UNION MONETAIRE
OUEST AFRICAINEUNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINECOMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SESSION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session extraordinaire par visioconférence, le 20 mars 2020, sous la Présidence de Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Bénin, son Président en exercice.

Ont également pris part à la rencontre, Monsieur Abdallah BOUREIMA, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Mamadou NDIAYE, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Le Conseil a examiné les répercussions économiques et financières de la pandémie mondiale due au Covid-19 sur les pays de l'UEMOA. Cette situation se traduira par une baisse de la croissance économique, une hausse du chômage et des impacts négatifs sur plusieurs secteurs d'activité, notamment le tourisme, le transport, le BTP, le commerce, l'industrie et le secteur financier.

Les Ministres ont échangé sur les mesures à prendre au niveau communautaire et au niveau des pays pour soutenir les économies et leur permettre de surmonter les effets de ce choc. Ils ont souligné

la détermination des gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires pour vaincre la pandémie et limiter ses effets négatifs sur la population et sur l'économie.

Le Conseil a pris acte des mesures proposées par les Organes et Institutions Communautaires, pour accompagner les efforts en cours dans les Etats membres. Les Ministres se sont félicités de l'ampleur des mesures envisagées notamment pour soutenir les entreprises en difficulté et appuyer les Etats dans la gestion de la pandémie. Ils ont encouragé les Organes et Institutions Communautaires à la mise en oeuvre des mesures proposées et à en informer les agents économiques et le public par les voies habituelles.

Les Ministres ont retenu de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la pandémie du Covid-19 dans les Etats membres, et de se réunir si nécessaire, en vue d'apprécier toutes les mesures complémentaires pour contrer ses effets sur les économies de l'Union.

Fait le 20 mars 2020

Le Président du Conseil des Ministres

Romuald WADAGNI

COMMUNIQUE DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)

Depuis le début de l'année 2020, le monde fait face à une grave crise sanitaire marquée par la propagation rapide de la pandémie du Covid-19. Cette pandémie engendre de nombreuses pertes en vies humaines. Par ailleurs, elle a de graves conséquences sur l'activité économique et financière mondiale.

Au regard de l'impact négatif que cette crise pourrait avoir sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union, la Banque Centrale, qui suit avec la plus grande attention l'évolution de la pandémie, a décidé :

1. d'augmenter les ressources mises à la disposition des banques, afin de permettre à celles-ci de maintenir et d'accroître le financement de l'économie. A cet égard, une première hausse de 340 milliards a été apportée au montant que la Banque Centrale accorde chaque semaine aux banques, pour le porter à 4.750 milliards ;
2. d'élargir le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder au refinancement de la Banque Centrale. Dans ce cadre, la BCEAO a pris l'initiative de faire la cotation de 1.700 entreprises privées dont les effets n'étaient pas acceptés auparavant dans son portefeuille. Cette action permettra aux banques d'accéder à des ressources complémentaires de 1.050 milliards et aux entreprises concernées de négocier et bénéficier de meilleures conditions pour leurs emprunts ;
3. d'affecter 25 milliards au fonds de bonification de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour permettre à celle-ci d'accorder une bonification de taux d'intérêt et d'augmenter le montant des prêts concessionnels qu'elle accordera aux Etats pour le financement des dépenses urgentes d'investissement et d'équipement dans le cadre de la lutte contre la pandémie ;
4. de rappeler et de sensibiliser les banques à l'utilisation des ressources

disponibles sur le guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises (PME/PMI). Ce guichet, sans plafond, a été créé dans le cadre du dispositif mis en place par la BCEAO en accord avec les banques et les Etats pour promouvoir le financement des PME/PMI dans l'Union ;

5. de mettre en place, avec le système bancaire, un cadre adapté pour accompagner les entreprises affectées par les conséquences de la pandémie et qui rencontrent des difficultés pour rembourser les crédits qui leur ont été accordés. La BCEAO sollicitera les banques pour qu'elles accordent les reports d'échéances appropriés, en particulier aux PME/PMI ;
6. de mener des négociations avec les entreprises d'émission de monnaie électronique en vue de réduire les coûts des transactions et encourager les populations à une plus grande utilisation des moyens de paiement digitaux pour mieux limiter les contacts et les déplacements ;
7. d'approvisionner les banques en billets en quantité et en qualité suffisantes, afin de leur permettre d'assurer un fonctionnement satisfaisant des guichets automatiques de banques (GAB) ;
8. d'organiser, au besoin, le réaménagement du calendrier d'émission des titres publics sur le marché financier régional.

La Banque Centrale réaffirme sa détermination à prendre toutes autres mesures qui s'avèreraient nécessaires, dans le cadre de sa mission, pour contrer les effets néfastes de la pandémie du Covid-19 sur les économies de l'Union.

Le Gouverneur de la BCEAO

Dakar, le 21 mars 2020

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1306

10

Fraternité Matin Nation

Mardi 24 mars 2020

• Les effets ressentis dans le transport, l'hôtellerie, le tourisme et l'évènementiel



Les experts ont fait des propositions pour une lutte efficace contre le Covid-19 en Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, les secteurs du Btp, du transport (aérien comme maritime), de l'hôtellerie, du tourisme et de l'évènementiel ressentent déjà les effets de la crise liée à la pandémie du coronavirus. Beaucoup d'autres secteurs ou entreprises rencontrent de sérieuses difficultés dues à la fermeture des espaces traditionnellement exportateurs ou importateurs... et sont dans l'impossibilité d'honorer des contrats de livraison en cours. Ce constat de Stéphane Aka-Anghui, directeur exécutif de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci), a été partagé vendredi 20 mars à Abidjan Plateau, à la faveur d'un panel.

« Maladie à coronavirus : Analyse transversale et préconisations du secteur privé », est le thème du débat organisé par la Cgeci. Il

a réuni autour d'un même plateau, trois spécialistes, cooptés pour apporter des réponses aux différentes préoccupations suscitées par la montée en pic du covid-19, dans le monde. Et dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, où déjà au niveau sanitaire, social et économique, les effets sont palpables. Il s'agit notamment du Pr Dosso Mireille, directrice de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, René Yédiéti, président directeur général de la librairie de France groupe et Aurore Garnier, directrice associée de Intelligence Security Analysis Operations. L'objectif, entre autres, du panel est d'apporter la contribution du secteur privé aux réponses à apporter aux différentes problématiques vitales que nous impose la pandémie du covid-19, a justifié Stéphane Aka-Anghui. Auparavant, il a aussi men-

tionné la répercussion sur le monde économique de cette maladie. Selon Stéphane Aka-Anghui, « toutes les bourses financières de référence, en Europe, aux États-Unis, en Asie sont en chute libre, et perdent parfois jusqu'à 10 points en une seule séance... », a-t-il commenté.

Le secteur économique, selon l'analyse de René Yédiéti, président directeur général de la librairie de France groupe, est évidemment affecté par la pandémie en Côte d'Ivoire. Mais en cette période de « suivi », il estime que des actions fortes doivent être menées par le secteur privé. « Nous sommes le poumon économique de la Côte d'Ivoire. C'est à nous d'être leaders dans notre région ». M. Yédiéti a aussi donné des témoignages dévoilant le comportement civique exemplaire d'un collabora-

teur, en matière de confinement lié à la maladie. Aussi a-t-il projeté d'organiser un centre de confinement pour les entreprises, en termes de proposition.

Il est revenu à Aurore Garnier, directrice associée de Intelligence Security Analysis Operations, de partager son expérience en ce qui concerne l'attitude à adopter par les chefs d'entreprise. Elle préconise la mise en place d'une cellule de crise, d'un plan de crise et de relance pour leurs affaires. 85% des cas de transmission par les mains

face contre le coronavirus, Pr Dosso Mireille, directrice de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, a apporté plusieurs réponses aux préoccupations des participants.

Il ressort entre autres que « 85% de la transmission de la maladie émergente se font par la main », a-t-elle fait remarquer. Cela se justifie par le fait que les mains sont sollicitées dans plusieurs actions (tousser, froter les yeux, se moucher...). Aussi, a-t-elle insisté sur l'observation des mesures barrières arrêtées par le gouvernement. Et surtout le lavage des mains. Cette opération,

a-t-elle notifié, peut se faire avec de l'eau et du savon, du gel hydroalcoolique. L'usage des gants et des masques, a-t-elle poursuivi, obéit à des dispositions toutes aussi particulières. « Il faut porter un masque de façon raisonnée », a-t-elle recommandée.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, a-t-elle précisé, se situe au stade 2 de la maladie, selon les normes de l'OMS. Cela signifie que le pays a déjà enregistré des malades (9), mais n'a pas relevé de cas de décès ■

ISABELLE SOMIAN

• Les fidèles orthodoxes invités à se conformer aux recommandations sanitaires en vigueur

Suite au communiqué du Conseil national de sécurité publié le lundi 16 mars 2020, Son Eminence Pétros, Archevêque de l'Église Orthodoxe de Côte d'Ivoire, le Révérend Archevêque Jérémie et S.P. Behanzin, vicaire général, invitent tous les fidèles orthodoxes à se conformer scrupuleusement aux recommandations sanitaires en vigueur. Il s'agit entre autres :

- D'éviter les rassemblements de populations de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit.
- De procéder à la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur.
- De respecter une distance

- d'au moins (01) mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les magasins, les restaurants, les entreprises, la zone aéroportuaire et les lieux publics
- De respecter les mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire (lavage des mains au savon, application des solutions hydro-alcooliques, interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades, interdiction stricte de la consommation de la viande de brousse);
- D'éviter les contacts étroits avec les personnes souffrant d'une infection respiratoire aiguë;
- D'utiliser un mouchoir en papier pour éternuer, pour tousser et le jeter après automatiquement dans une poubelle; à défaut éternuer et tousser dans le pli du coude

- puis se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon;
- De se rendre dans le centre de santé le plus proche en cas de fièvre, de toux et de difficultés pour respirer;
- De procéder à la suspension de tous les événements sportifs et culturels nationaux et internationaux; pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit;
- De se faire diagnostiquer gratuitement pour la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de Covid-19;
- D'accepter de se soumettre à la mise en quarantaine pour les cas et les contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'État ■

MARIE-ADELÉ DJIDJÉ

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Agence Nationale De l'Environnement
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

ENQUETE PUBLIQUE A BOCANDA

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET D'EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE D'OR BOCANDA, présenté par la société DOMCI, une Enquête Publique est organisée du VENDREDI 20 MARS 2020 au JEUDI 02 AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la PREFECTURE DE BOCANDA pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE
Mme Madeleine Sopi ACKO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Agence Nationale De l'Environnement
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

ENQUETE PUBLIQUE A AHOUIENFOUTOU (BONGOUANOU)

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET D'EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE D'OR A HOUIENFOUTOU DANS LA SOUS-PREFECTURE DE N'GUESSANKRO (DEPARTEMENT DE ONGOUANOU), présenté par la société SIMIC, une Enquête Publique est organisée du JEUDI 19 MARS 2020 au MERCREDI 1^{er} AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la SOUS-PREFECTURE DE N'GUESSANKRO pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE
Mme Madeleine Sopi ACKO



CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures de prévention



POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les oeufs.

10

Fraternité Matin **N**ation

Mardi 24 mars 2020

• Les effets ressentis dans le transport, l'hôtellerie, le tourisme et l'évènementiel



Les experts ont fait des propositions pour une lutte efficace contre le Covid-19 en Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, les secteurs du Btp, du transport (aérien comme maritime), de l'hôtellerie, du tourisme et de l'évènementiel ressentent déjà les effets de la crise liée à la pandémie du coronavirus. Beaucoup d'autres secteurs ou entreprises rencontrent de sérieuses difficultés dues à la fermeture des espaces traditionnellement exportateurs ou importateurs... et sont dans l'impossibilité d'honorer des contrats de livraison en cours. Ce constat de Stéphane Aka-Anghui, directeur exécutif de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci), a été partagé vendredi 20 mars à Abidjan Plateau, à la faveur d'un panel.

« Maladie à coronavirus : Analyse transversale et préconisations du secteur privé », est le thème du débat organisé par la Cgeci. Il

a réuni autour d'un même plateau, trois spécialistes, cooptés pour apporter des réponses aux différentes préoccupations suscitées par la montée en pic du covid-19, dans le monde. Et dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, où déjà au niveau sanitaire, social et économique, les effets sont palpables. Il s'agit notamment du Pr Dosso Mireille, directrice de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, René Yédiéti, président directeur général de la librairie de France groupe et Aurore Garnier, directrice associée de Intelligence Security Analysis Operations.

L'objectif, entre autres, du panel est d'apporter la contribution du secteur privé aux réponses à apporter aux différentes problématiques vitales que nous impose la pandémie du covid-19, a justifié Stéphane Aka-Anghui. Auparavant, il a aussi men-

tionné la répercussion sur le monde économique de cette maladie. Selon Stéphane Aka-Anghui, « toutes les bourses financières de référence, en Europe, aux États-Unis, en Asie sont en chute libre, et perdent parfois jusqu'à 10 points en une seule séance... », a-t-il commenté.

Le secteur économique, selon l'analyse de René Yédiéti, président directeur général de la librairie de France groupe, est évidemment affecté par la pandémie en Côte d'Ivoire. Mais en cette période de « suivi », il estime que des actions fortes doivent être menées par le secteur privé. « Nous sommes le poumon économique de la Côte d'Ivoire. C'est à nous d'être leaders dans notre région », M. Yédiéti a aussi donné des témoignages dévoilant le comportement civique exemplaire d'un collabora-

teur, en matière de confinement lié à la maladie. Aussi a-t-il projeté d'organiser un centre de confinement pour les entreprises, en termes de proposition.

Il est revenu à Aurore Garnier, directrice associée de Intelligence Security Analysis Operations, de partager son expérience en ce qui concerne l'attitude à adopter par les chefs d'entreprise. Elle préconise la mise en place d'une cellule de crise, d'un plan de crise et de relance pour leurs affaires. 85% des cas de transmission par les mains

face contre le coronavirus, Pr Dosso Mireille, directrice de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, a apporté plusieurs réponses aux préoccupations des participants.

Il ressort entre autres que « 85% de la transmission de la maladie émergente se font par la main », a-t-elle fait remarquer. Cela se justifie par le fait que les mains sont sollicitées dans plusieurs actions (tousser, frotter les yeux, se moucher...). Aussi, a-t-elle insisté sur l'observation des mesures barrières arrêtées par le gouvernement. Et surtout le lavage des mains. Cette opération,

a-t-elle notifié, peut se faire avec de l'eau et du savon, du gel hydroalcoolique. L'usage des gants et des masques, a-t-elle poursuivi, obéit à des dispositions toutes aussi particulières. « Il faut porter un masque de façon raisonnée », a-t-elle recommandée.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, a-t-elle précisé, se situe au stade 2 de la maladie, selon les normes de l'OMS. Cela signifie que le pays a déjà enregistré des malades (9), mais n'a pas relevé de cas de décès ■

ISABELLE SOMIAN

• Les fidèles orthodoxes invités à se conformer aux recommandations sanitaires en vigueur

Suite au communiqué du Conseil national de sécurité publié le lundi 16 mars 2020, Son Eminence Pétros, Archevêque de l'Église Orthodoxe de Côte d'Ivoire, le Révérend Archevêque Jérémie et S.P. Behanzin, vicaire général, invitent tous les fidèles orthodoxes à se conformer scrupuleusement aux recommandations sanitaires en vigueur. Il s'agit entre autres :

- D'éviter les rassemblements de populations de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit.
- De procéder à la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur.
- De respecter une distance

- d'au moins (01) mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les marchés, les restaurants, les entreprises, la zone aéroportuaire et les lieux publics
- De respecter les mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire (lavage des mains au savon, application des solutions hydro-alcooliques, interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades, interdiction stricte de la consommation de la viande de brousse) ;
- D'éviter les contacts étroits avec les personnes souffrant d'une infection respiratoire aigüe ;
- D'utiliser un mouchoir en papier pour éternuer, pour tousser et le jeter après automatiquement dans une poubelle ; à défaut éternuer et tousser dans le pli du coude

- puis se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ;
- De se rendre dans le centre de santé le plus proche en cas de fièvre, de toux et de difficultés pour respirer ;
- De procéder à la suspension de tous les événements sportifs et culturels nationaux et internationaux ; pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit ;
- De se faire diagnostiquer gratuitement pour la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de Covid-19 ;
- D'accepter de se soumettre à la mise en quarantaine pour les cas et les contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'État ■

MARIE-ADELE DJIDJE



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Agence Nationale De l'Environnement
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



ENQUETE PUBLIQUE A BOCANDA

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET D'EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE D'OR BOCANDA, présenté par la société DOMCI, une Enquête Publique est organisée du VENDREDI 20 MARS 2020 au JEUDI 02 AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la PREFECTURE DE BOCANDA pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE
Mme Madeleine Sopi ACKO



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Agence Nationale De l'Environnement
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



ENQUETE PUBLIQUE A AHOUIENFOUTOU (BONGOUANOU)

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET D'EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE D'OR A HOUIENFOUTOU DANS LA SOUS-PREFECTURE DE N'GUESSANKRO (DEPARTEMENT DE BONGOUANOU), présenté par la société SIMIC, une Enquête Publique est organisée du JEUDI 19 MARS 2020 au MERCREDI 1^{er} AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la SOUS-PREFECTURE DE N'GUESSANKRO pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE
Mme Madeleine Sopi ACKO



GROUPE ISM - ÉCOLE DE MANAGEMENT
 Programmes Licence / MBA & Master

Osez l'excellence !

Ingénierie Financière • Audit • Banque-assurance • RH • Management International • Logistique
 Aéroportuaire • Agro business • Communication • Créativité • Marketing • Vente et Relation client







12

Fraternité-Matin

Nation

Mardi 24 mars 2020

Financement de l'économie

Adama Coulibaly obtient l'engagement des banques

Le ministre de l'Économie et des Finances s'est entretenu, hier, à son cabinet, avec les dirigeants de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (Apbef-Ci).

Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, s'est assuré, hier, de la bonne mise en œuvre des mesures prises par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest pour lutter contre l'impact négatif de la pandémie à coronavirus sur les économies des pays de l'Uemoa. C'était lors d'une réunion à son cabinet, au 19e étage de l'immeuble Siam au Plateau, avec l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (Apbef-Ci). « Nous avons fait la réunion aujourd'hui pour passer en revue toutes ces recommandations de la Bceao et voir comment elles peuvent être mises en œuvre au niveau de notre pays sans difficultés. Nous avons également examiné s'il y avait des contraintes ou des mesures nouvelles que le secteur bancaire, au niveau de la Côte d'Ivoire, pouvait proposer, au-delà de ce qui a été indiqué », a déclaré Adama Coulibaly, à la fin de la réunion.



Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly.

Dans un communiqué publié le samedi 21 mars 2020, le gouverneur de la Bceao, Tiémoko Meyliet Koné, a fait part de 8 mesures d'accompagnement prises par son institution pour contrer les effets néfastes de la pandémie du Covid-19 sur les économies de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). Il s'agit d'augmenter les ressources mises à la disposition des banques, afin de permettre à celles-ci de maintenir et d'accroître le financement de l'économie. A cet égard, une première hausse de 340 milliards a été apportée au montant que la Banque centrale accorde chaque semaine aux banques, pour le porter à 4.750 milliards ; d'élargir le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder au refinancement de la Banque centrale. Dans ce cadre, la Bceao a pris l'initiative de faire la cotation de 1.700 entreprises privées dont les effets n'étaient pas acceptés auparavant dans son portefeuille. Cette action permet-

tra aux banques d'accéder à des ressources complémentaires de 1.050 milliards et aux entreprises concernées de négocier et bénéficier de meilleures conditions pour leurs emprunts ; d'affecter 25 milliards au fonds de bonification de la Banque ouest africaine de développement (Boad) pour permettre à celle-ci d'accorder une bonification de taux d'intérêt et d'augmenter le montant des prêts concessionnels qu'elle accordera aux États pour le financement des dépenses urgentes d'investissement et d'équipement dans le cadre de la lutte contre la pandémie ; de rappeler et de sensibiliser les banques à l'utilisation des ressources disponibles sur le guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises (Pme/Pmi). Ce guichet, sans plafond, a été créé dans le cadre du dispositif mis en place par la Bceao en accord avec les banques et les États pour promouvoir le financement des Pme/Pmi dans l'Union ; de mettre en place, avec le système bancaire, un cadre adapté pour accompagner les entreprises affectées par les conséquences de la pandémie et qui rencontrent des difficultés pour rembourser les crédits qui leur ont été accordés. La Bceao sollicitera les banques pour qu'elles accordent les reports d'échéances appropriés, en particulier aux Pme/Pmi ; de mener des négocia-

tions avec les entreprises d'émission de monnaie électronique en vue de réduire les coûts des transactions et encourager les populations à une plus grande utilisation des moyens de paiement digitaux pour mieux limiter les contacts et les déplacements ; d'approvisionner les banques en billets en quantité et en qualité suffisantes, afin de leur permettre d'assurer un fonctionnement satisfaisant des Guichets automatiques de banque (Gab) ; d'organiser, au besoin, le réaménagement du calendrier d'émission des titres publics sur le marché financier régional.

Solidarité Banque-gouvernement

Adama Coulibaly s'est réjoui de l'issue de la réunion avec l'Apbef, puisque les représentants du système bancaire ivoirien ont promis de s'engager dans la mise en œuvre des recommandations édictées par la Bceao. « En termes de mesures nouvelles, nous avons décidé de continuer de travailler ensemble et de faire en sorte qu'effectivement, l'outil de production puisse être préservé de sorte qu'après la sortie de cette période difficile, le redémarrage puisse se faire sans difficulté », a souligné Adama Coulibaly. Daouda Coulibaly, président de l'Apbef-Ci, a assuré que les banquiers sont conscients des attentes du gouverne-

ment et de la population en ces moments difficiles. « C'est dans ces moments que nous devons nous serrer les coudes tous ensemble pour s'en sortir. (...) Des mesures d'injection de montants plus importants en liquidité ont été proposées par notre banque centrale et ont été déjà mises en œuvre cette semaine. Nous n'avons donc pas de problème de ce côté. La banque centrale nous a rassurés. Et nous avons pris des mesures pour faire face

aux besoins de liquidités évoqués (...) Les banques continueront de travailler », a-t-il soutenu. Présent à la réunion, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarassouba, a souhaité que les flux financiers mis à disposition par la Bceao soient dirigés en priorité vers les opérateurs qui produisent des produits de grande consommation ou qui les importent. « Nous sommes dans une période de crise. Le plus im-

portant est de pouvoir assurer l'approvisionnement des marchés afin que les populations vivant en Côte d'Ivoire puissent se nourrir décemment », a-t-il fait savoir. Par ailleurs, il a assuré qu'il n'y a aucun risque de pénurie de produits de base puisqu'en plus de disposer d'un stock qui peut lui assurer 4 à 6 mois d'approvisionnement, les frontières restent ouvertes en ce qui concerne les échanges de marchandises.

DAVID YA

Mesures hygiéniques contre le coronavirus Des fortunes diverses pour les usagers des guichets automatiques

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, pour l'instant, aucune mesure n'a été prise pour la protection des clients dans les guichets automatiques (isolés) des banques et établissements financiers. Le constat a été fait hier, au cours d'une visite dans certains guichets des communes de Cocody, Marcory, Plateau et Treichville.

Nous avons assisté à une scène, au Plateau, non loin du ministère de la Fonction publique, lors de notre visite. À cet endroit se trouve un guichet automatique d'un établissement bancaire de la place. Un client est arrivé en notre présence pour faire un retrait. Il a demandé au vigile s'il dispose de gel hydroalcoolique pour se nettoyer les mains avant d'effectuer son opération. La réponse du vigile a été sans équivoque : « Il n'y en a pas ! On n'en a pas prévu ici ». Le client s'est plaint et a quitté les lieux, sans faire l'opération.

Le constat reste le même dans plusieurs autres guichets que nous avons aussi visités hier, en d'autres endroits d'Abidjan. Notamment à Cocody-centre, à la cité Rouge, au niveau de la cité des arts, etc. Idem à Treichville et Marcory. En effet, dans plusieurs endroits

de la capitale économique de la Côte d'Ivoire, les différentes banques ont implanté des guichets automatiques, isolés et non adossés forcément à certains de leurs bureaux. Ici, aucun dispositif de lavage et nettoyage des mains n'a été prévu pour se désinfecter, avant une quelconque opération.

A contrario, pour la plupart des guichets logés dans des bureaux de banque, le constat est tout autre. À ce niveau, comme c'est le cas de la quasi-totalité des établissements financiers, des dispositifs de lavage des mains sont de mise. Pareil pour les solutions hydroalcooliques mises à la disposition des clients qui affluent dans les banques, au Plateau, à Cocody, à Treichville, ou encore à Marcory.

Certains établissements sont allés plus loin

À l'Hôtel Ivoire où se trouvent, par exemple, deux guichets automatiques, l'usager est tenu de se nettoyer les mains au gel, aux différentes entrées de l'établissement. Pour celui qui envisage donc de faire une opération à ces guichets, il lui faut obligatoirement prendre au préalable des gouttes de gel pour se désinfecter les mains. Pareil pour une agence, non loin de

la maison du Pdcj-Rda. Avant de franchir le seuil de la porte ou celle du guichet automatique, il faut respecter deux règles : se laver les mains, les désinfecter ensuite avec du gel.

Meux, certains établissements en plus des solutions de nettoyage des mains ont instauré les prises systématiques de température. C'est le cas au siège d'une importante banque au Plateau. Ici, avant que les clients n'accèdent au guichet automatique ou aux autres services, ils n'échappent pas à la prise de température ainsi qu'au nettoyage des mains.

Dans tous les cas, face à la persistance de la crise sanitaire, l'Association des professionnels des banques et établissements financiers « recommande d'éviter autant que possible les déplacements non essentiels sur les sites par l'utilisation des nouvelles technologies, notamment le e-banking, le sms-banking, le téléphone, le courrier électronique et les paiements par carte bancaire ». Pour cette association, il s'agit de mettre tout en œuvre pour « réduire les concentrations de personnes et de recourir le moins possible à la manipulation des billets de banque ».

MARCEL APPENA

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1396

2

Fraternité **Matin** Nation

Lundi 23 mars 2020

Lutte contre le coronavirus

À Noé, autorités administratives, sanitaires et forces de l'ordre engagées

La Côte d'Ivoire a accentué la lutte contre le Covid-19 à sa frontière avec le Ghana.

Petit village hier, Noé, érigé en sous-préfecture en 2007, est en plein chantier : bitumage des rues, renforcement de l'éclairage public, construction d'infrastructures administratives. Véritable ville de transit, Noé, jadis grouillant de monde, connaît une atmosphère inhabituelle. Les différentes transactions commerciales qui y avaient cours ont diminué. Les Ivoiriens qui allaient acheter des pagnes Kita, des chaussures et autres articles ghanéens n'affluent plus. Cependant, des gens passent la frontière dans les deux sens. Quels sont les dispositifs de contrôle mis en place en raison de la maladie à coronavirus ? Quelles sont les mesures d'hygiène prises pour protéger les populations ? Le vendredi 20 mars, le sous-préfet de Noé, Dosso Losseny, que nous avons rencontré, a d'emblée indiqué qu'après la visite inopinée du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Eugène Aka Aouélé, à Noé, le 6 mars, il a tenu une grande réunion de sensibilisation avec les forces de l'ordre, les agents de l'Institut national de l'hygiène publique, les chefs traditionnels, les femmes et les jeunes. Il était question pour lui d'accroître la sensibilisation à la lutte contre la maladie à coronavirus initiée par les autorités sanitaires et de sécurité en poste à Noé, depuis la prise de mesures urgentes par le gouvernement ivoirien en



Le lavage des mains est obligatoire pour tous ceux qui traversent la frontière à Noé. (PHOTOS: PORO DAGNOGO)



Le sous-préfet Dosso Losseny veille au respect des mesures prises par le gouvernement.

vue de freiner la propagation de cette pandémie.

Contrôles stricts, mesures d'hygiène

Une visite au portail construit sur le fleuve Tanoé qui constitue la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. Ce vendredi 20 mars, avant la fermeture de la frontière, quelques véhicules de transports en commun, des voitures personnelles et des tricycles circulaient. Tous ceux qui sont dans les véhicules sont tenus de descendre pour se soumettre au lavage de mains et se faire contrôler la température par des agents de l'Institut national de l'hygiène publique. « Nous sommes de plain-pied dans l'action.

Les passagers descendent des véhicules pour se laver les mains et on contrôle leur température. Il y a des gens qui sont chargés de faire descendre tous les passagers des véhicules. Sauf le conducteur. Nos agents vont vers lui pour lui permettre de se laver les mains et contrôler sa température. Nous travaillons de 6h30 à 18h30, sous le soleil, pour rompre la chaîne de transmission », a expliqué Koné Seydou, infirmier spécialiste en épidémiologie.

Pas de cas détecté, mais une seule alerte

Jusqu'à notre passage, le vendredi 20 mars, il n'y avait pas de cas détecté à Noé. Un homme de race blanche



La voie menant au portail de la frontière est déserte à cause de la pandémie.

Lutte contre le coronavirus

Nos États doivent-ils faire aussi appel aux médecins traditionnels ?

La médecine traditionnelle, celle d'Afrique, précisons-le, qui à peine a droit de cité dans notre système de santé, peut-elle être sollicitée dans la recherche de solution contre le Covid-19 ? Michel Koffi et Macaire Dagri en parlent.

La médecine africaine peut apporter des réponses au monde

Simple question : a-t-on vu une civilisation au monde qui jamais n'a pu trouver des réponses aux maladies de son environnement ? La réponse est évidente comme Pâques en avril. Aucun peuple, même chez les peuplades, les « sauvages » des forêts amazoniennes, rebelles au prétendu progrès de l'humanité dans tous les domaines, il y a existence forcément d'une médecine qui témoigne et témoignera toujours de la façon propre avec laquelle ces peuples luttent au quotidien contre les maladies évitables. On ne peut vivre sans être agressé par des éléments extérieurs : microbes, bacilles ou virus. Vivre, c'est lutter contre les maladies évitables ; une manière de lutter aussi contre la mort, inévitable. Aujourd'hui, se pose à nous un cas de pandémie qui menace le monde. En principe, toutes les consciences devraient être convoquées pour tester de l'efficacité de ce qu'elles proposent. Et les voix des Africains sont à peine audibles. Comme toujours, elles attendent que le miracle vienne des... Blancs. On se rappelle Drobo II, cet « obscur » guéris-

seur, herboriste, d'un singulier village du Ghana, Nwussai, je crois. Il clamait avoir trouvé le remède contre le Sida. On sait comment il fut tué. Sans que son pays ne le protège, livré à lui-même. Un livre en est sorti à cette époque, Drobo II : un destin assassiné : l'homme qui avait vaincu le Sida, écrit par un journaliste de Fraternité Matin, La djij Sidibé, qui avait eu l'occasion de le rencontrer... Qui ? De grands laboratoires du monde occidental, hyper équipés, n'ont pas pu vaincre

le Sida et lui, oui lui, un Noir, herboriste de surcroît, ose prétendre pouvoir soigner du Sida. Il est mort avec sa recette qu'un pays du monde asiatique avait voulu la lui soutirer. Invité, en effet dans ce pays, il a été obligé de fuir par ce qu'il a appelé à l'époque, dans le livre éponyme, « in African Air Plane ». En clair, de manière mystique. Un livre à relire donc qui résonne de nos actualités inquiétantes, comme à l'époque du Sida. Trois grands professeurs ivoiriens : Zégbé N'Guessan, Tahiri Zagret-Boigny, Lohourignon Guédé sont aussi décédés avec leurs secrets. Ils disaient avoir trouvé une recette contre le Sida. Qui les a écoutés ? Aujourd'hui, tout près de nous, depuis plusieurs années, une tête bien faite et bien pleine, professeur de philosophie formée à la bonne Université en Europe, ayant hérité de ses parents la science médicale africaine, parle sans être entendu ; sa voix étouffée, alors qu'ils sont nombreux à témoigner de l'efficacité de ses soins. Son nom : Koblan Avoni, herboriste. Mais, tant qu'il y aura des laboratoires occidentaux, il n'y aura pas pires pourfendeurs de ces tenants de cette médecine afri-

coûtent cher... Cette médecine est différente certes de la médecine occidentale, chinoise, indienne, vietnamienne, etc., mais elle reste aussi efficace et gagnerait à être interrogée ; de même que ses praticiens.

Je vous livre la recette de Mongoh contre le palu. Mongoh, c'était ma mère. Elle m'administrait une recette mémorable : Premier stade : la poire à lavement, avec une décoction de plantes mélangée à un peu de piment. Waoch ! Deuxième stade : le gingembre au poivre, dont le jus était à mettre dans mes narines. Dernière étape : le « aremongnin », pour les yeux. Koblan Avoni, aide moi pour le nom scientifique ! Sans oublier les toilettes en trois étapes d'une eau dans laquelle dormaient des plantes au goût amer. Une posologie réglée comme chez les Blancs. Matin, midi et soir. Et, en plat de résistance : un « gnangan » puissant. En trois jours, elle faisait sortir de mon corps de paludéen chronique, malade une fois l'an, à un rythme régulier, le mois de décembre qui me faisait partir plus tôt en vacances avant les autres. Le « Djékouadio » - d'où vient ce nom, d'ailleurs ? - était vaincu. Chiffre 3 magique. Je garde encore des souvenirs inoubliables de cette posologie, arrêtée en année de Licence, ma dernière crise annuelle. Je n'en souffre plus. D'où trait-elle cette recette de vieille mère ? De ses parents, qui n'ont pas vu arriver les Blancs, « le tonnerre sur leurs navires », avec leur médecine et leur Bible. Ce n'est pas une défense et illustration de cette médecine, mais un cri du cœur pour une reconsidération de nos préjugés. Tous les peuples ont, chacun, « une arme miraculeuse » contre les maladies. Toutes ? Je n'en sais rien. Alors, est-ce compliqué d'interroger, à l'heure du Coronavirus, ceux des nôtres qui ont hérité de leurs parents de ces riches savoirs ancestraux ? L'Afrique aussi peut apporter des réponses au monde. Pas uniquement dans l'Émotion. Mais dans sa médecine. ■

MICHEL KOFFI

Humm...

Avec tout le respect qu'on peut avoir pour la médecine traditionnelle, notamment africaine, je ne vois pas encore très bien comment nos médecins traditionnels ou « Tradi-praticiens » peuvent apporter leurs expertises dans cette « guerre » mondiale contre cette grippe pulmonaire à coronavirus. Je serais vraiment très fier, pour une fois, que l'Afrique soit mise à l'honneur, au niveau international, pour une découverte d'envergure, qui pourrait définitivement changer l'image de notre continent. Oui, je serais vraiment très fier en tant qu'Africain de me dire que mon continent, ce continent que les Occidentaux ont tant dénigré, humilié, disqualifié et sous-estimé, ait pu participer d'une manière ou d'une autre à trouver un remède contre ce virus qui ravage progressivement le monde entier, en commençant par les pays les plus puissants et les plus développés sur le plan de la recherche médicale et des technologies médicales les plus avancées de notre monde.

Oui, j'aurais aimé pouvoir dire un jour à mes enfants, peut-être même à mes petits-enfants et arrière-petits-enfants que la médecine traditionnelle africaine n'a rien à envier à celle des pays occidentaux. Mais... 25 et 50 millions de victimes dans le monde. Là encore, la médecine traditionnelle a brillé par son inefficacité. On peut citer aussi la Grippe asiatique, appelée aussi H2N2, qui est apparue en Chine en 1956 et s'est répandue dans le monde entier, comme cette pandémie du Coronavirus et a fait, selon l'Oms, entre 1 et 4 millions de morts dans le monde. Là encore, la médecine traditionnelle n'a pas pu apporter son expertise pour trouver des remèdes. Ensuite la Fièvre Jaune, qui est une maladie hémorragique virale aiguë et transmise par des moustiques infectés. Ce virus qui a fait plusieurs millions de morts dans le monde, continue encore de tuer par milliers en Afrique subsaharienne.

L'expertise de la médecine traditionnelle africaine pour vaincre ce fléau se fait toujours attendre. Et enfin le Choléra, pour ne pas remonter jusqu'au différentes formes de pestes qui ont décimé le

monde entier sur plusieurs siècles, dans le temps et dans l'espace. Le choléra a fait, selon l'Oms, plus de 1 million de morts dans le monde et continue encore de faire de nombreuses victimes en Afrique subsaharienne, malheureusement. Face à ce virus qui continue à tuer, notamment en Afrique, j'aurais vraiment été très fier d'écrire des pages entières pour raconter au monde entier comment des médecins traditionnels africains avaient vaincu ce virus par leurs expertises de médecines traditionnelles.

Non, je pense que la situation est vraiment très grave et préoccupante pour que nos États fassent appel à nos médecins traditionnels pour trouver des remèdes, puis un vaccin contre cette forme de grippe pulmonaire qui tue sans état

Oui, j'aurais aimé pouvoir dire un jour à mes enfants, peut-être même à mes petits-enfants et arrière-petits-enfants que la médecine traditionnelle africaine n'a rien à envier à celle des pays occidentaux. Mais... 25 et 50 millions de victimes dans le monde. Là encore, la médecine traditionnelle a brillé par son inefficacité. On peut citer aussi la Grippe asiatique, appelée aussi H2N2, qui est apparue en Chine en 1956 et s'est répandue dans le monde entier, comme cette pandémie du Coronavirus et a fait, selon l'Oms, entre 1 et 4 millions de morts dans le monde. Là encore, la médecine traditionnelle n'a pas pu apporter son expertise pour trouver des remèdes. Ensuite la Fièvre Jaune, qui est une maladie hémorragique virale aiguë et transmise par des moustiques infectés. Ce virus qui a fait plusieurs millions de morts dans le monde, continue encore de tuer par milliers en Afrique subsaharienne.

L'expertise de la médecine traditionnelle africaine pour vaincre ce fléau se fait toujours attendre. Et enfin le Choléra, pour ne pas remonter jusqu'au différentes formes de pestes qui ont décimé le

monde entier sur plusieurs siècles, dans le temps et dans l'espace. Le choléra a fait, selon l'Oms, plus de 1 million de morts dans le monde et continue encore de faire de nombreuses victimes en Afrique subsaharienne, malheureusement. Face à ce virus qui continue à tuer, notamment en Afrique, j'aurais vraiment été très fier d'écrire des pages entières pour raconter au monde entier comment des médecins traditionnels africains avaient vaincu ce virus par leurs expertises de médecines traditionnelles.

Non, je pense que la situation est vraiment très grave et préoccupante pour que nos États fassent appel à nos médecins traditionnels pour trouver des remèdes, puis un vaccin contre cette forme de grippe pulmonaire qui tue sans état

Oui, j'aurais aimé pouvoir dire un jour à mes enfants, peut-être même à mes petits-enfants et arrière-petits-enfants que la médecine traditionnelle africaine n'a rien à envier à celle des pays occidentaux. Mais...

d'âme. Les défis concernant cette guerre contre ce virus sont colossaux et les enjeux inestimables, notamment en termes de vies humaines et de conséquences économiques. Si une réponse adéquate au niveau médical n'est pas apportée très rapidement, ce sont une ou plusieurs générations qui pourraient être sacrifiées. Alors, concernant la médecine traditionnelle dans nos États africains, elle gagnerait à mieux s'organiser afin de mieux valoriser ses pratiques et expertises au sein de véritables laboratoires de médecines traditionnelles, que pourraient subventionner nos États. Elles pourraient être, un jour, une source de revenu non négligeable dans les économies de nos États africains. Ces produits pourraient être, comme la médecine chinoise, une alternative aux produits chimiques occidentaux qui empoisonnent notre organisme. ■

MACAIRE DAGRI

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

À Yopougon, Koumassi, on s'en fout des mesures !

Les populations abidjanaises n'ont, jusque-là, pas tiré les leçons du lourd bilan du Covid-19 qui a fait, selon les derniers chiffres, plus de 306.000 infectés et 13 000 décès dans le monde. Lors d'une tournée qu'il a entreprise dans les communes de Yopougon et Koumassi, dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 mars, le préfet d'Abidjan, Vincent Toh Bi Irié, a relevé de nombreuses irrégularités dans la gestion de cette pandémie. A Yopougon Selmer où cette incursion nocturne a démarré, des espaces de divertissement étaient fermés autour de 22 heures, tandis qu'une bonne partie fermait à la vue de l'impressionnante délégation du préfet composée des maires des communes d'Abidjan, des forces de l'ordre et de la police municipale. Dans les rues de ce sous-quartier, à savoir la rue Princesse et la rue des Princes, ce sont des noctambules défiant toutes les règles d'hygiène que nous avons rencontrés. Assis devant des bouteilles de



Le préfet d'Abidjan Vincent Toh Bi, en pleine séance de sensibilisation, ici à une étape de Koumassi.

bière ou un plat, aucun client ne respectait la distance de sécurité dans ces espaces à ciel ouvert. Pire, comme si la situation sanitaire en Côte d'Ivoire était normale et qu'aucune consigne n'avait été donnée par le gouvernement, ces jeunes dont l'âge varie de 15 à 40 ans papotaient côte à côte, se

saluaient dans la gaieté. « Ne faites pas ça ! N'avez-vous pas entendu parler du coronavirus et des mesures arrêtées pour lutter contre la maladie ? », interroge le préfet. « Nous sommes informés des mesures arrêtées par le gouvernement, mais nous sommes sortis pour manger un peu et rentrer par la

suite », rétorquent poliment les jeunes gens visiblement contents de rencontrer le préfet d'Abidjan à la rue Princesse à cette heure de la nuit. Aux vendeuses de nuit installées aux abords des rues, il a demandé d'installer des dispositifs de lavage des mains, y compris des gels

hydro alcooliques pour les clients. Mais aussi et surtout de disposer leurs chaises en respectant la distance de sécurité d'un mètre. « Nous sommes venus vous sensibiliser pour la dernière fois. Dans les heures qui suivront, les forces de l'ordre passeront à la phase de répression et personne ne sera épargné », martèle le préfet. Au quartier Maroc, précisément au maquis « Baoulé », le commissaire Alain Kouassi du 17^e arrondissement et son équipe avaient devancé la délégation du préfet et contraint le gérant et son staff à arrêter la musique et à fermer. La plupart des bars avaient fermé puisque la nouvelle de la présence de la délégation du préfet avait déjà fait le tour du quartier. Pour le commissaire Alain Kouassi, il faut obliger les populations de Yopougon à prendre leurs responsabilités face à cette situation.

Dans la commune du maire Ibrahim Cissé Bakongo, il n'est pas question pour les riverains de passer ce week-end sans leurs amis. A Koumassi Prodomo, ils étaient nombreux à faire la fête dans les mêmes conditions qu'à Yopougon. La différence, ici, les gérants des bars dimanchaient fermait la porte sur leurs clients, dès qu'ils apercevaient le cortège du préfet. Ce scénario est répété non loin du terminus 05 où des bars affichaient « fermé », alors que les jeux de lumière étaient visibles à travers les vitres. A plusieurs endroits à ciel ouvert, des noctambules faisaient la fête sans la musique. Avec la bouffe et la boisson à gogo dans la pénombre. Cette attitude, le préfet d'Abidjan la trouve très dangereuse pour les populations abidjanaises. C'est pourquoi il entend, au niveau du comité préfectoral de lutte contre le coronavirus, corser les mesures ■

À Koumassi, on joue à cache-cache

HERVÉ ADOU

Cocody, le maire et le préfet ordonnent la fermeture d'un bar



Défiés, le préfet et le maire ont mis fin aux activités du « Selfie bar ».

Le maire de Cocody, Jean-Marc Yacé, et le préfet d'Abidjan Vincent Toh Bi ont fait face, le 21 mars, à un cas d'indiscipline dans leur volonté de sensibiliser la population aux dangers du coronavirus. Il s'agit du gérant du bar « Selfie bar cocktail » situé à proximité de la pharmacie Te Tranche, à Cocody II Plateaux. Il a refusé d'entendre raison et a tenté de tromper la vigilance de ces autorités pour poursuivre son activité nocturne mal-

gré leur présence dans le périmètre. Conséquence : le maire de Cocody a ordonné la fermeture de ce bar pour non-respect des consignes et mépris pour les autorités. En effet, Jean-Marc Yacé et le préfet Vincent Toh Bi sont arrivés sur les lieux vers 2 heures du matin dans le cadre d'une tournée de sensibilisation dans le District d'Abidjan. Ces personnalités, accompagnées des forces de l'ordre, constatent que le « selfie bar cocktail » est bondé. L'intérieur ainsi

que la terrasse. Le premier magistrat de Cocody attire l'attention des clients sur les dangers auxquels ils s'exposent et, partant, l'ensemble de la population. Il échange avec le gérant pour avoir l'autorisation de visiter le second niveau de l'espace. Contre toute attente, le gérant fait sauter le disjoncteur, plongeant ainsi les autorités dans l'obscurité. Entre temps, le maire et le préfet, pensant à une coupure ordinaire de courant et n'étant pas à même de procéder à des vérifications mettent le cap sur un autre bar, non loin. C'est en ce moment que le gérant profite pour rétablir la lumière. Mais il est mis à découvert par les deux autorités qui repassent dans les environs. Le maire de Cocody ordonne sur le champ la fermeture du bar. Un ordre exécuté par les forces de l'ordre. « Ils vont non seulement fermer mais, en plus, ils paieront une amende », a déclaré le premier magistrat ■

H.ADOU

• Koné Kafana s'assure du respect des mesures

Le député-maire de la commune de Yopougon, Gilbert Koné Kafana, a entrepris ce vendredi 20 mars une tournée dans les différents services annexes de la mairie pour s'assurer du respect des dispositions prises par le Conseil national de sécurité (Cns) dans la lutte contre la pandémie du Covid-19 qui mine actuellement le monde entier. Il a, tour à tour, visité la mairie centrale de la Selmer, les mairies annexes de Niangon Texaco, Sidici-Lem et Toits-Rouges.



Le premier magistrat de la commune de Yopougon se pliant au lavage des mains à la mairie.

A la fin de sa tournée, il a confié que « les consignes du gouvernement sont effectivement respectées dans nos bureaux, et j'ai même regardé aussi à l'extérieur et je me suis arrêté pour parler aux uns et aux autres ». Toutefois, il a déploré le non-respect des consignes de distance par les usagers de ces services. Il les a invités à prendre conscience de la situation et à se plier aux exigences de la mairie pour la production de tous leurs documents. A chaque étape de la visite, le premier magistrat et son équipe se sont soumis au rituel de lavage des mains pour montrer l'utilité du geste.

Même s'ils ne se soucient pas encore de l'ampleur de la pandémie, la mairie soumet les usagers à un minimum. C'est ainsi que dans les services de la mairie de Yopougon, toutes les personnes, y compris les agents, sont soumises au lavage des mains ou à l'utilisation du gel hydroalcoolique. Aussi, pour éviter tout regroupement devant les guichets, des bâches et des chaises distantes d'un mètre sont à la disposition des usagers. Selon le député-maire, « Le Covid-19 n'est pas virtuel. Il faut que chacun prenne conscience qu'il a un devoir envers l'autre. Nous

devons nous protéger pour protéger les autres et toute la Côte d'Ivoire. Chacun de nous doit faire son devoir et les médecins aussi feront le leur si la pire devait arriver ». La double vacation est activée à l'état civil jusqu'à nouvel ordre afin d'éviter que les agents soient confinés dans un espace rétréci, mais également pour respecter la distance sociale entre les agents de l'administration communale. Enfin, le port du masque et de gants est obligatoire pour tous les employés qui sont régulièrement en contact direct avec les usagers ■

H. A.

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Lundi 23 mars 2020

Fraternité-Matin Nation

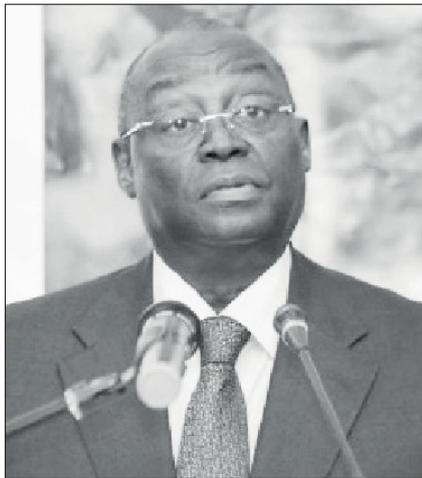
5

La BCEAO prend des mesures de sauvetage en faveur des pays de l'Uemoa

Elle est tombée, cette bonne nouvelle pour l'économie globale de la zone Uemoa. La décision de la Banque Centrale des états de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) d'augmenter les ressources mises à la disposition des banques secondaires, afin de leur permettre de maintenir et d'accroître le financement des économies des huit états membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Ainsi, elle a décidé de débloquer 340 milliards de FCFA pour porter à 4 750 de FCFA (contre 4 410 milliards), le montant qu'elle accorde, chaque semaine, aux banques, afin de permettre à celles-ci de maintenir et d'accroître le financement de l'économie », indique le communiqué signé du Gouverneur de la Bceao, Koné Meyliet Tiémoko.

La pandémie de Coronavirus a déjà de graves conséquences sur les économies et finances. Aussi, les pays développés ne lésinent-ils pas sur les moyens financiers pour appuyer les entreprises sinistrées par l'inactivité provoquée par le COVID-19, les ménages qui ne savent plus à quel saint se vouer, et les dépenses de santé qui flambent.

La Banque mondiale, le Fmi, la Banque centrale européenne (Bce), la Fed (Trésor américain), etc. se mobilisent, à travers des mesures d'aide



Temoko Meyliet Koné, gouverneur de la BCEAO. (PH: DR)

à l'économie décidées pour réduire l'effet néfaste du Coronavirus sur la croissance économique, sur les services sociaux de base, sur les activités des entreprises. C'est dans ce cadre général, et ayant pris le pouls de la situation dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), dont la plupart des pays membres enregistrent des cas croissants de contamination au Covid-19, que la Bceao vient de prendre la décision de mobiliser des ressources finan-

cières susceptibles d'aider ses pays Etats membres à faire face aux conséquences de la pandémie sur l'activité économique et financière. « Au regard de l'impact négatif que cette crise pourrait avoir sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union, la Banque centrale, qui suit avec la plus grande attention l'évolution de la pandémie, a pris plusieurs décisions », note-t-on dans le communiqué de la Banque.

Des mesures pour la survie des activités des entreprises

En le faisant, la Banque centrale répond, au niveau régional, à cette question fondamentale : « Quel plan de continuité des activités des entreprises est mis en place dans nos pays, en cas d'aggravation des contaminations au Coronavirus et d'accroissement par les gouvernements des mesures éventuelles de restriction de l'activité humaine ? ».

La BCEAO entend également sensibiliser les banques à l'utilisation des ressources disponibles sur le guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises (PME/PMI). Ce guichet, sans plafond, a été créé dans le cadre du dispositif mis en place par la Banque centrale, en accord avec les banques et les États, pour promouvoir le financement des PME/PMI dans l'Union.

Les PME/PMI, faut-il le rappeler, représentent globalement dans nos pays, plus de 80% du tissu industriel (cas de la Côte d'Ivoire) et contribue substantiellement au Produit intérieur brut (Pib). Grandes pourvoyeuses d'emploi, ces petites et moyennes entreprises, tenues en général par des nationaux, jouent un rôle important dans l'économie nationale. D'où l'intérêt que porte la Bceao à ce secteur.

Dans la batterie de mesures

(huit au total) de la Bceao, il sera également mis en place, en lien avec le système bancaire de la zone Uemo, des mesures d'accompagnement des entreprises affectées (ou qui le seront) par les conséquences de la pandémie du Coronavirus au point d'avoir des difficultés pour rembourser des crédits qui leur ont été accordés. Ici, l'option de l'institut d'émission monétaire de l'Uemoa est d'obtenir des banques créancières des reports d'échéances de remboursement, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

La Banque centrale va également élargir le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder au refinancement à son niveau, et coter 1700 entreprises, jusqu'alors exclues de ce portefeuille. Pour leur permettre « d'accéder à des ressources complémentaires de 1050 milliards, et aux entreprises concernées de négocier et bénéficier de meilleures conditions pour leurs emprunts ».

Elle a, en outre, décidé de relever de 25 milliards de FCFA le fonds de bonification de la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour lui permettre d'accorder une bonification de taux d'intérêt et d'augmenter le montant des prêts concessionnels qu'elle accordera aux États membres de l'Uemoa pour le financement des dépenses

urgentes d'investissement et d'équipement que nécessiterait la lutte contre la pandémie.

Réduire les contacts humains, accroître les paiements digitaux

La BCEAO a décidé, par ailleurs, d'encourager le système financier et bancaire à développer davantage des moyens de paiements digitaux, afin de réduire les contacts humains. Elle va, dans ce cadre, « mener des négociations avec les entreprises d'émission de monnaie électronique, en vue de réduire les coûts des transactions et encourager les populations à une plus grande utilisation des moyens de paiement digitaux pour mieux limiter les contacts et les déplacements », souligne le communiqué de la Banque centrale. à cet effet, il sera procédé à l'approvisionnement des banques en billets en quantité et en qualité suffisantes, afin de leur permettre d'assurer un fonctionnement satisfaisant des guichets automatiques de banques (GAB) ».

Il convient de relever que les pays de l'Uemoa touchés par le Covid 19 sont la Côte d'Ivoire (17 cas), le Burkina-Faso (64), le Sénégal (47), le Togo (16), le Bénin et le Niger comptabilisant chacun un cas.

GOORÉ BI HUÉ

Communiqué de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Depuis le début de l'année 2020, le monde fait face à une grave crise sanitaire marquée par la propagation rapide de la pandémie du Covid-19. Cette pandémie engendre de nombreuses pertes en vies humaines. Par ailleurs, elle a de graves conséquences sur l'activité économique et financière mondiale.

Au regard de l'impact négatif que cette crise pourrait avoir sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union, la Banque Centrale, qui suit avec la plus grande attention l'évolution de la pandémie, a décidé :

1. d'augmenter les ressources mises à la disposition des banques, afin de permettre à celles-ci de maintenir et d'accroître le financement de l'économie. A cet égard, une première hausse de 340 milliards a été apportée au montant que la Banque Centrale accorde chaque semaine aux banques, pour le porter à 4.750 milliards ;
2. d'élargir le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder au refinancement de la Banque Centrale. Dans ce cadre, la BCEAO a pris l'initiative de faire la cotation de 1.700 entreprises privées dont les effets n'étaient pas acceptés

auparavant dans son portefeuille. Cette action permettra aux banques d'accéder à des ressources complémentaires de 1.050 milliards et aux entreprises concernées de négocier et bénéficier de meilleures conditions pour leurs emprunts ;

3. d'affecter 25 milliards au fonds de bonification de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour permettre à celle-ci d'accorder une bonification de taux d'intérêt et d'augmenter le montant des prêts concessionnels qu'elle accordera aux États pour le financement des dépenses urgentes d'investissement et d'équipe-

ment dans le cadre de la lutte contre la pandémie ;

4. de rappeler et de sensibiliser les banques à l'utilisation des ressources disponibles sur le guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises (PME/PMI). Ce guichet, sans plafond, a été créé dans le cadre du dispositif mis en place par la BCEAO en accord avec les banques et les États pour promouvoir le financement des PME/PMI dans l'Union ;
5. de mettre en place, avec le système bancaire, un cadre adapté pour accompagner les entreprises affectées par les conséquences de la

pandémie et qui rencontrent des difficultés pour rembourser les crédits qui leur ont été accordés. La BCEAO sollicitera les banques pour qu'elles accordent les reports d'échéances appropriés, en particulier aux PME/PMI ;

6. de mener des négociations avec les entreprises d'émission de monnaie électronique en vue de réduire les coûts des transactions et encourager les populations à une plus grande utilisation des moyens de paiement digitaux pour mieux limiter les contacts et les déplacements ;
7. d'approvisionner les banques en billets en quantité et en qualité suffisantes,

afin de leur permettre d'assurer un fonctionnement satisfaisant des guichets automatiques de banques (GAB) ;

8. d'organiser, au besoin, le réaménagement du calendrier d'émission des titres publics sur le marché financier régional.

La Banque Centrale réaffirme sa détermination à prendre toutes autres mesures qui s'avèreraient nécessaires, dans le cadre de sa mission, pour contrer les effets néfastes de la pandémie du Covid-19 sur les économies de l'Union.

LE GOUVERNEUR DE LA BCEAO



CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures de prévention





Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Lundi 23 mars 2020

Fraternité Nation

9

• Les transporteurs adoptent des mesures

Depuis le 20 mars, le Haut conseil du patronat des entreprises de transport routier de Côte d'Ivoire (Hcpe-tr) dirigé par Ibrahim Diaby a adopté, à son siège à Treichville, plusieurs mesures dans le cadre de la lutte contre la propagation de la maladie à Coronavirus (Covid-19). Ces dispositions qui concernent les taxis communaux et taxis-compteurs, les minicars communément appelés «gbaka», intercommunaux, selon Ibrahim Diaby, sont entrées en vigueur depuis hier. Le Haut conseil du patronat des entreprises de transport routier de Côte d'Ivoire recommande aux taxis communaux et taxis-compteurs, la réduction du nombre de passagers de cinq à quatre, y compris le conducteur : soit deux passagers à l'arrière du véhicule et un à côté du chauffeur. Quant



Ibrahim Diaby, directeur général du Hcpe-tr. (PHOTOS: DR)

savon ou du gel hydro-alcoolique) des usagers au moment de leur embarquement est obligatoire. De même, le conducteur et son convoyeur (ou apprenti) sont tenus de porter

un cache-nez. La mesure prise par le Haut conseil du patronat des entreprises de transport routier de Côte d'Ivoire arrive à un moment où, la Côte d'Ivoire qui a enregistré 17 cas (zéro décès,

un cas de guérison), a, depuis le 16 mars, après une rencontre extraordinaire du Conseil national de sécurité (Cns), pris 13 importantes mesures pour endiguer la propagation du coronavirus.

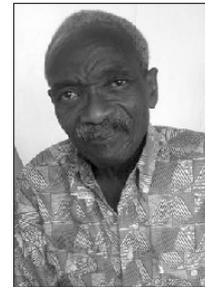
A l'occasion, Diaby Ibrahim a invité les transporteurs à respecter rigoureusement les mesures prises par le gouvernement. ■

ANOH KOUAO

• L'Ugcti appelle les travailleurs à la vigilance

L'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (Ugcti) est solidaire du gouvernement ivoirien dans son combat contre la propagation de la maladie à coronavirus en Côte d'Ivoire. La pionnière des centrales syndicales se félicite des mesures prises par les dirigeants nationaux pour juguler la pandémie. Dans une déclaration produite à cet effet et co-signée par le secrétaire général, Joseph Ebagnérin et le 1er secrétaire général adjoint, Assemien Adouwetchi, l'organisation appelle l'ensemble des travailleurs au respect strict des dispositions com-

muniées par les autorités sanitaires pour se protéger et se préserver de la pathologie. Entre autres, se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec du gel hydro-alcoolique, se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer, ou à défaut le faire dans le coude, éviter tout contact étroit avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux, s'abstenir des poignées de mains et des accolades et consulter un médecin au moindre ressenti des signes sus-indiqués. Au titre des mesures collectives, toutes les entrées du siège et des bureaux locaux de



Joseph Ebagnérin, Sg de l'Ugcti.

L'Ugcti dispose désormais de dispositifs de lavage de mains au gel désinfectant hydro-alcoolique avec obligation de lavage de mains pour tout venant. « L'Ugcti attache du prix à toutes les dispositions prises par l'Etat de Côte d'Ivoire. Pour la circonstance, il est demandé aux camarades secrétaires généraux, secrétaires régionaux, délégués syndicaux et délégués du personnel, travailleurs et travailleuses d'Abidjan et de l'intérieur du pays, l'application stricte des mesures mentionnées plus haut », conclut le communiqué. ■

GERMAIN GABO

APPEL A CANDIDATURES POUR LA 43^e PROMOTION DU CYCLE DIPLOMANT DU CENTRE OUEST AFRICAIN DE FORMATION ET D'ETUDES BANCAIRES (COFEB)

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) est le Centre de formation créé par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en vue d'assurer le développement de ses ressources humaines et de contribuer au renforcement des capacités des cadres des administrations économiques et financières, des banques et établissements financiers et des systèmes financiers décentralisés des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Le Centre accueille également les agents des banques centrales africaines dans le cadre du partenariat de la BCEAO avec celles-ci.

Soucieux d'offrir une formation de qualité conforme aux normes et standards internationaux, le COFEB a mis en place un programme de Master II, destiné au public ci-dessus mentionné.

Le cycle de formation est sanctionné par le Master II en Finance et Gestion Bancaire. Il comporte neuf (9) mois d'enseignement théorique au COFEB à Dakar et quatre (4) mois de stage d'application hors du Centre et de soutenance du mémoire.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'acceptation des dossiers de candidature est subordonnée au respect des conditions suivantes :

- être un agent d'une administration économique et financière, d'une banque, d'un établissement financier ou d'un système financier décentralisé d'un Etat membre de l'UMOA ;
- être un agent d'une banque centrale africaine partenaire ;
- être âgé de quarante (40) ans au plus au 1^{er} janvier 2020 ;
- être titulaire d'une maîtrise ou d'un Master I ou II en sciences juridiques, économiques ou en gestion, d'un diplôme d'ingénieur statisticien-économiste, d'un diplôme de niveau BAC+4 en sciences juridiques, économiques ou de gestion admis en équivalence de la maîtrise et reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ou des 60 crédits

de la première année (M1) d'un Master en sciences juridiques, économiques ou de gestion ;

- justifier d'au moins deux (2) années d'expérience professionnelle au 1^{er} janvier 2020.

Les candidats doivent, en outre, passer un test de niveau visant à évaluer leurs connaissances de base et garantir un bon suivi des enseignements.

Ce test porte sur des épreuves écrites de comptabilité générale, de monnaie et crédit, de microéconomie, de macroéconomie et de mathématiques financières du programme de Licence en Economie.

Les épreuves se déroulent dans les locaux des Agences Principales de la BCEAO pour les candidats des Etats membres de l'UMOA et dans les sites des banques centrales africaines partenaires pour les autres candidats.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La BCEAO accorde des bourses d'études aux cinq (5) premiers candidats de chaque Etat membre de l'UMOA déclarés admis et ayant obtenu le plus de points sur les critères de sélection, ci-après, approuvés par le Comité Scientifique du COFEB :

- la note obtenue au test de niveau ;
- l'âge ;
- le genre ;
- l'expérience professionnelle et le diplôme présenté.

Les lauréats qui ne bénéficient pas de la bourse BCEAO peuvent solliciter la prise en charge de leur formation par leur organisme d'origine ou par d'autres structures.

DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les formulaires de candidature, accompagnés de la brochure sur le cycle diplômant du COFEB, sont disponibles :

- auprès des institutions suivantes pour les candidats des Etats membres de l'UMOA :
 - ◊ Ministères chargés des finances ;
 - ◊ Banques et établissements financiers ;
 - ◊ Systèmes financiers décentralisés ;
 - ◊ Directions Nationales de la BCEAO.
- auprès des banques centrales africaines partenaires pour les ressortissants des autres pays ;
- sur le site internet de la BCEAO à l'adresse suivante : www.bceao.int dans la rubrique « COFEB ».

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 17 avril 2020, délai de rigueur, par l'intermédiaire du Ministère chargé des finances de chaque Etat membre de l'UMOA, auprès de la Direction Nationale de la BCEAO ou auprès des banques centrales africaines partenaires.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées. A cet égard, des points de bonus sont accordés aux candidates lors de l'attribution des bourses afin de favoriser leur plus grande représentation.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser :

- à la Direction Nationale de la BCEAO dans l'un des Etats membres de l'UMOA ;
- au COFEB
 - par téléphone : (00 221) 33 839 05 00
 - par télécopie : (00 221) 33 823 93 35 ;
 - par courrier électronique à l'adresse courrier. zdgcocofeb@bceao.int ;
 - par courrier ordinaire : à l'attention de Monsieur le Directeur Général du Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) BP 3108 Dakar - Sénégal.



Lutte contre la pauvreté dans le District des Montagnes Plus de 6 000 bénéficiaires ciblés par la Bad et Côte d'Ivoire Énergies

L'hôtel les Cascades de Man a servi de cadre à la cérémonie officielle de lancement du projet.

Le préfet de Danané, Dainé Bassikima, a présidé le 11 mars à l'hôtel Les cascades de Man, la cérémonie officielle de lancement du projet d'appui à l'autonomisation des personnes vulnérables (femmes et jeunes) dans les régions du Cavally, du Guémon et du Tonkpi dans le District des montagnes. C'est une initiative de Côte d'Ivoire Énergies mise en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao). Le projet, estimé à 534 millions de Fcfa (1 068 000 dollars), est une composante du Projet du Réseau électrique de transport et de distribution (Pretd) financé par la Banque africaine de développement



Les parties prenantes ont convenu de mettre tout en œuvre pour faire du projet un succès. (PHOTOS : DR)

(Bad) à hauteur d'environ 90 milliards de Fcfa. Il vise à raccorder 20 000 foyers

au réseau électrique dans 252 localités. À l'occasion, Raymond Ki-

tandala Luhana, chef de projet à la Bad, a indiqué que c'est l'une des actions

de l'institution financière panafricaine en faveur du renforcement de l'inclusivité de la forte croissance que la Côte d'Ivoire a enregistrée depuis près d'une décennie maintenant. « À travers ce projet, la Bad s'engage à accompagner la politique nationale de redistribution des fruits de la croissance », a-t-il déclaré. Raymond Kitandala a rappelé l'importance pour la Banque de faire en sorte que l'énergie soit accessible pour soutenir le dispositif de production. Olivier Koffi, chef de projet à Côte d'Ivoire Énergies, a expliqué « qu'il s'agit de la construction de plusieurs ouvrages dont deux nouveaux postes de haute tension à Duékoué et Zagné ». Ces deux localités bénéficieront également d'un renforcement de leur réseau de distribution, en plus de la ville de Taï. À cela s'ajoute la construction d'une ligne de moyenne tension de 40 km reliant Zagné et Taï. Relativement à la composante sociale, Olivier Koffi a fait savoir que le choix de Côte d'Ivoire Énergies s'explique par le fait que les conditions sont réunies pour la culture du riz, du manioc et la pisciculture. D'où l'opportunité de relan-

cer le projet piscicole Bad Ouest qui a dû s'arrêter en 2002 du fait de la crise socio-politique. Justifiant l'opportunité du projet d'appui aux personnes vulnérables, Samy Gaiji, représentant résident de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao) en Côte d'Ivoire, a indiqué que « les zones rurales du District des montagnes connaissent une situation d'inégalité basée sur le genre » et que « cela se traduit par les difficultés de celles-ci (les femmes) et des jeunes à accéder aux ressources et disposer de revenus décents ». Le disant, Samy Gaiji s'est appuyé sur la récente étude de référence qui indique que les ménages bénéficiaires composés en moyenne de cinq personnes ne disposent que de 860 Fcfa par jour pour vivre, loin en dessous du seuil de pauvreté. Le représentant résident de la Fao a ajouté à ces raisons les pertes estimées à plus de 25 % enregistrées par les vendeuses de poisson, notamment de Duékoué et Gbapleu, du fait du manque de chambres froides.

ABOUKAR BAMBA

Appel à s'approprier le projet

À terme, le projet d'autonomisation des femmes et des jeunes initié par la Côte d'Ivoire grâce à un financement de la Banque africaine de développement (Bad) dans le District des Montagnes vise la production annuelle de 600 tonnes d'attiéké et de farine de manioc, 400 tonnes de riz décoré en plus et 150 tonnes de poissons. Pour atteindre les objectifs au niveau des ressources halieutiques, 500 000 alevins devront être produits dès la première année. En formant 300 femmes et jeunes, le projet bénéficiera globalement à 6200 personnes qui verront leurs revenus augmenter de 32 %.

Lors des échanges qui ont meublé la cérémonie de lancement et les visites de terrains, le maître-mot a été « l'appropriation » du projet par les bénéficiaires, afin que l'initiative ne s'arrête pas lorsque les partenaires techniques et financiers s'en retireront. L'objectif étant de faire en sorte que les bénéficiaires soient autonomes de bout en bout du projet. Raymond Kitandala, chef de projet à la Banque africaine de développement



Les bénéficiaires ont promis au représentant résident de la Fao (en costume) de suivre les instructions de l'équipe technique. (Photo : DR)

(Bad), a invité les bénéficiaires à faire du projet un succès, pour attirer davantage de financement de l'institution financière pour permettre d'en renforcer le caractère structurant et sous-régional. Pour ce faire, le représentant résident de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao) en Côte d'Ivoire, Samy Gaiji, a promis que le suivi sera étroitement effectué par ses services, pour permettre l'atteinte des objectifs visés.

Il a également sollicité un appui des autorités locales et des structures techniques publiques œuvrant sur le terrain pour l'accompagnement, l'encadrement et la sensibilisation des bénéficiaires, afin qu'ils s'approprient le projet en vue de le pérenniser. C'est en cela que la Fao a opté pour l'implication directe des opérateurs, à travers leur participation à toutes les étapes (définition/validation des objectifs et résultats attendus, suivi-évaluation) et la

mise en place d'un cadre permanent d'échange. En outre, il est prévu d'organiser un atelier de clôture regroupant les différents acteurs pour faire le bilan des réalisations, formuler des recommandations et finaliser un plan d'actions visant à garantir la capitalisation des actions et des acquis du Projet, selon Paul Kessé, coordonnateur du projet au sein de l'institution onusienne.

A BAMBA

• La Cedeao s'organise

Guide d'organisation des réunions et événements de la Commission et des autres institutions et agences de la Cedeao à l'échelle régionale.

INTRODUCTION

Le COVID-19, un virus pouvant entraîner des maladies respiratoires aiguës et une pneumonie, a été signalé pour la première fois en décembre 2019 à Wuhan, en Chine. Plus de 100 000 cas dans plus de 100 pays ont été signalés à ce jour, dont plusieurs milliers de décès. En Afrique de l'Ouest, au 11 mars 2020, il y avait dix (10) cas et zéro (0) décès répartis entre le Nigeria (2), le Sénégal (4), le Togo (1), le Burkina Faso (2) et la Côte d'Ivoire (1).

Si la plupart des cas de COVID-19 étaient concentrés en Chine, le virus semble désormais se propager rapidement à l'échelle mondiale. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré le Covid-19 comme une urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020 et une pandémie le 11 mars 2020, en vertu du Règlement sanitaire international (RSI). Aucun vaccin n'est actuellement disponible et les autorités sanitaires du monde entier se sont concentrées sur le confinement du virus grâce à des mesures préventives pour limiter et ralentir la transmission à grande échelle. Ce grave défi de santé publique nécessite une coopération étroite entre la Commission de la CEDEAO (y compris ses autres institutions et agences spécialisées) et les États membres de la CEDEAO afin de protéger la santé du personnel de nos structures régionales ainsi que du grand public. En réponse à l'épidémie actuelle du coronavirus (COVID-19), le présent guide a été élaboré par l'Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS) pour la Commission et les autres institutions et agences de la CEDEAO sur les mesures appropriées visant à atténuer la propagation de COVID-19 lors des réunions et autres événements régionaux. En raison de l'évolution rapide actuelle de la situation, le présent document pourrait faire l'objet de mise à jour à bref délai, si, par exemple, il s'avère nécessaire de suspendre toutes les réunions ou activités dans un État membre ou dans la région.

Réunions de la commission et des autres structures de la Cedeao

Les grands rassemblements de personnes non essentiels sont fortement déconseillés ; Toutes les réunions impliquant plus de 50 participants devraient être différées, annulées ou reportées jusqu'à nouvel ordre ;

Les organisateurs de réunions sont encouragés à recourir à la technologie de travail à distance si possible (Zoom, Skype, etc.) pour éviter la propagation du coronavirus ; Les organisateurs de réunions devraient informer les participants de l'éventuelle nécessité d'annuler les réunions à la dernière minute et de la mise en place des plans d'urgence, selon les besoins ; Les réunions avec des participants à des réunions de n'importe quel pays à forte charge devraient être annulées, quel que soit le nombre de participants ; Les organisateurs de réunions doivent connaître et comprendre les restrictions et autres considérations basées sur le statut COVID-19 des zones de provenance des participants ;

Informations pour l'organisation des réunions et des événements

Lors de la planification des mesures de préparation appropriées, les organisateurs de réunions sont invités à prendre en compte les trois phases suivantes : La phase préparatoire, la phase opérationnelle et l'après-événement.

Phase préparatoire

La phase préparatoire fait référence à la période (en semaines ou en mois) précédant le début de l'événement, lorsque les plans opérationnels des services de santé et de sécurité requis au cours de l'événement sont élaborés, testés et révisés. Elle permet de s'assurer que des systèmes et des processus robustes sont en place pour faire face aux problèmes de santé publique pendant la réunion ou l'événement. En plus des conseils ci-dessous, les organisateurs pourraient demander plus d'orientations à l'OOAS et au RCDC. Les mesures spécifiques à prendre dans le cadre de l'épidémie du COVID-19 sont les suivantes :

La collaboration avec les autorités nationales de santé publique (lieu de l'événement) Les organisateurs d'événements doivent contacter l'autorité de santé publique désignée du pays, généralement le directeur de l'institution nationale de santé publique, avec des détails sur le lieu, la période, l'aperçu des participants et, le cas échéant, le prestataire de services de santé de l'événement ; Il devrait y avoir un point focal désigné aussi bien dans l'équipe organisatrice qu'à l'autorité de santé publique retenue ; Les canaux de communication doivent être convenus à

l'avance ; les informations de contact doivent être partagées et les contacts doivent être disponibles 24h/24, 7J/7 ; Des contacts réguliers doivent être maintenus tout au long de la période de planification, pour échanger sur les informations, les évaluations des risques et les plans, y compris les modalités d'annulation d'un événement si cela s'impose en raison de l'évolution de la situation du Covid-19.

L'Évaluation des Risques

Les organisateurs d'événements devraient effectuer une évaluation complète des risques en partenariat avec l'autorité nationale de santé publique désignée (sélection des participants au moyen d'un questionnaire, choix des hôtels) ; L'évaluation des risques doit se fonder sur les rapports de la situation mondiale du COVID-19 telle que présentée par l'OMS et les rapports de la situation courante du pays, publiés de temps à autre ;

L'évaluation des risques doit tenir compte à la fois des caractéristiques générales de la maladie COVID-19 et des caractéristiques spécifiques liées à la réunion ou à l'événement : le nombre de participants, l'itinéraire de voyage des participants, la densité des participants par rapport à la taille de la salle, la nature des contacts entre les participants (par exemple, les groupes travail), la possibilité d'ouvrir l'événement à des participants inscrits ou non-inscrits, la profession des participants et leur éventuelle exposition précédente ;

L'évaluation des risques doit être revue régulièrement et mise à jour immédiatement avant la phase opérationnelle ; Des plans d'action doivent être élaborés pour atténuer tous les risques identifiés dans l'évaluation, chaque action spécifiant le délai de livraison, son mode d'exécution et l'acteur qui pourrait être l'autorité nationale de santé publique, le service de santé du pays ou l'organisateur de l'événement ; Les organisateurs d'événements devraient évaluer la capacité nécessaire et les ressources disponibles pour mener à bien toutes les actions spécifiques d'atténuation des risques du COVID-19 qui découlent de l'évaluation des risques ; Informer les participants qu'il s'agit d'une situation évolutive et que les événements peuvent être annulés à tout moment ; Inclure dans le dossier de bienvenue des participants des informations sur les mesures de protection habituelles.

Installations

Choisir une salle de réunion suffisamment grande pour éviter l'encombrement au regard de la participation attendue ; Envisager d'échelonner les points de restauration et de rafraîchissement et servir la nourriture dans des récipients individuels comme des kits-répas, des bouteilles d'eau individuelles, etc. ; Éviter que plusieurs mains touchent les aliments à servir (par exemple, les plats de frites) ; Fournir des ustensiles de service si nécessaire ou faire en sorte que la nourriture soit servie par du personnel formé à la manipulation saine des aliments ; Dans la mesure du possible, augmenter la fréquence de tout service de navette desservant le lieu de l'événement afin qu'il y ait plus d'espace à bord pour les passagers.

Phase opérationnelle

La phase opérationnelle commence à la fin de la «phase préparatoire». Elle peut prendre des semaines avant le début de l'événement au cas où les équipes arrivent à l'avance pour effectuer leur formation ou leurs préparatifs. Pour éviter une propagation de l'épidémie de COVID-19 lors des événements de la CEDEAO, les mesures suivantes doivent être encouragées :

Les organisateurs d'événements devraient partager avec les participants des informations régulières et complètes concernant le Covid-19, en collaboration avec l'autorité de santé publique ; Exposer des panneaux/afiches/tables/tableaux/images numériques rappelant aux participants les mesures de prévention ; annoncer au début et tout au long de l'événement les mesures que les participants devraient prendre pour se protéger et limiter la propagation de l'infection ; Encourager les gens à remplacer les poignées de main par des salutations qui ne nécessitent pas de contact avec la peau ; S'assurer que toutes les mesures sont en place pour organiser la surveillance des participants par rapport au COVID-19 ; Désigner un point focal à qui les participants s'adresseront s'ils développent des symptômes pendant l'événement ou la réunion ; Examiner avec l'autorité nationale de santé les lieux et les modalités suivant lesquelles les participants présentant des symptômes de COVID-19 seront testés, et comment les cas suspects et les contacts seront

gérés ;

Assurer un accès facile aux installations de lavage des mains et veiller à ce que des désinfectants à base d'alcool soient facilement disponibles pour tous les participants dans les installations ;

Des désinfectants à base d'alcool devraient être placés à tous les points d'entrée et autour des espaces publics du lieu de la réunion et les participants devraient être invités à les utiliser ; Par mesure de précaution supplémentaire, les participants à tous les événements et réunions de la CEDEAO devraient être examinés quotidiennement à l'entrée des salles de réunion avec des thermomètres portables ;

Les masques faciaux ne sont pas recommandés pour empêcher la propagation du virus chez les personnes sans symptômes. Ceux-ci ne devraient pas être fournis aux participants lors des événements et réunions de la CEDEAO. Si des masques faciaux sont disponibles au moment de votre événement, ils ne doivent être utilisés que par les personnes qui semblent malades et celles qui les prennent en charge ;

Les organisateurs d'événements devraient prendre en compte la nécessité de fournir des installations d'isolement sur le site de l'événement pour les participants qui développent des symptômes et doivent attendre une évaluation de leur santé ;

Les organisateurs d'événements doivent prévoir un lieu où tout participant présentant un malaise avec des symptômes de type COVID-19 sera traité et indiquer comment il sera transporté vers un centre de traitement. Il pourrait s'agir d'un centre de santé national où la capacité de confinement et l'expertise sont appropriées, de sorte que les participants ne puissent pas rester dans l'établissement médical de l'événement. Les accords concernant les aspects financiers consécutifs doivent être confirmés à l'avance ; Les participants aux événements souhaitent parfois être renvoyés dans leur pays d'origine pour des soins médicaux plutôt que d'être traités dans le pays d'accueil ; cela ne sera possible pour une personne en qui le diagnostic aura détecté le COVID-19, sauf en utilisant des vols d'évacuation médicale spécifiques disposant d'installations d'isolement et de confinement appropriées ; en raison de la rareté et du coût de ces installations, elles ne sont pas immédiatement disponibles pour des

maladies telles que l'infection au COVID-19 ;

Les organisateurs doivent réfléchir à la manière dont les participants concernés seront transférés chez eux si leur maladie se prolonge au-delà de la fin de l'événement et si le voyage pré-également organisé n'est plus disponible.

L'après-événement

L'après-événement concerne la période suivant la fin de l'événement, lorsque les participants retournent dans leur pays d'origine et les organisateurs examinent le déroulement de l'événement, toutes les actions de suivi requises, ainsi que les leçons apprises. A l'issue de la réunion ou de l'événement, les actions suivantes devraient être envisagées :

Si, à la suite de la réunion ou de l'événement, l'autorité de santé publique suspecte une transmission de COVID-19, les organisateurs et les participants doivent appuyer dans son plan de riposte ;

Maintenir le lien avec l'autorité de santé publique et faciliter le partage d'informations sur tous les participants présentant des symptômes (leurs itinéraires, coordonnées, procédures de visa, réservations d'hôtel, etc.) ; Rester en contact avec tous les participants pendant quatorze (14) jours pour signaler tout symptôme assimilable au COVID-19 ;

Les personnes qui manifestent des symptômes pendant la réunion et lors de leur séjour au pays hôte doivent s'isoler, consulter un médecin et informer l'autorité de santé publique appropriée de leur exposition potentielle, à la fois dans le pays où l'événement a eu lieu et à leur retour dans leur pays de résidence ;

Pour des raisons cliniques et en vertu du Règlement sanitaire international, il convient d'informer les pays d'origine des participants revenant chez eux, de toute infection au COVID-19 contractée lors de la participation à l'événement ;

Veiller à ce que les résultats des tests rapportés après l'événement soient notifiés au participant et, éventuellement, au système de santé publique du pays d'origine. ■

CONTACT POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Organisation Oest-Africaine de la Santé (OOAS)
175 Avenue Ouezzin Coulibaly
Bobo-Dioulasso
BURKINA FASO
Email: wahoos@wahoos.org
Téléphone: +226 20 49 1200

Lundi 23 mars 2020

Fraternité Matin



République de Côte d'Ivoire



Union - Discipline - Travail

CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures de prévention



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les oeufs.



POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366



CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

2

Fraternité Matin Nation

Samedi 21 - Dimanche 22 mars 2020

Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des Médias, Porte parole du Gouvernement
“ L’heure n’est pas à la polémique. Nous sommes face à une situation exceptionnelle ”

Le Porte-parole du gouvernement a appelé à la sérénité, au civisme, à la discipline et à la responsabilité des uns et des autres pour le bien-être de tous.



Mesdames, Messieurs, les représentants des Ministères, Mesdames, Messieurs les membres du Cabinet, Chers journalistes,

Mesdames, Messieurs,

Apparue en décembre 2019 à Wuhan en Chine, la maladie à Coronavirus COVID-19, qui se manifeste par une grave infection respiratoire de type pneumonie, présente aujourd'hui une menace pour le monde entier et aucun pays n'est épargné par cette pandémie. Face à cette situation, le Gouvernement, avant même qu'un premier cas ne soit confirmé sur le territoire ivoirien, avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé, a mis en place un plan de réplique axé sur la surveillance épidémiologique et biologique, la prévention et la prise en charge des malades éventuels depuis le 04 mars 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, des actions ont été réalisées et sont menées régulièrement. Parmi elles, nous pouvons citer :

- la réunion hebdomadaire du comité de veille présidé par le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, pour donner les orientations stratégiques sur la lutte contre cette maladie ;
- l'activation du Centre des Opérations d'Urgence de Santé Publique pour la coordination opérationnelle des interventions sur le terrain ;
- le renforcement du contrôle sanitaire au niveau des aéroports, ports et frontières terrestres ;
- la formation des équipes d'intervention rapide des districts sanitaires pour les investigations des cas et la vérification des alertes ;
- la diffusion de directives sur la surveillance du COVID-19 à l'attention du personnel de santé ;
- le renforcement des capacités diagnostiques de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire ;
- l'information et la sensibilisation des populations sur le respect des mesures de prévention du COVID-19 ;
- la formation du personnel des lignes vertes 143 et 101.

Les financements des différentes composantes dudit plan ont été rapidement mobilisés pour assurer des capacités de réponse optimales de la Côte d'Ivoire face à la pandémie du Coronavirus. Mesdames Messieurs, chers journalistes, Malheureusement, depuis le 10 mars dernier, notre pays a connu son premier cas confirmé et le bilan se chiffre à 9 à ce jour. Rappelons que le 1er cas est guéri et devrait regagner son domicile très bientôt. En vue de protéger les populations face à cette pandémie, le Conseil National de Sécurité du lundi 16 Mars 2020 a

adopté un certain nombre de mesures. 24 heures après leur entrée en vigueur et sur recommandation du Comité des experts en charge du suivi national de la pandémie, le Gouvernement a décidé d'ajuster la mesure de suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) à la suspension des vols en provenance de ces pays. A ce jour, tout le Gouvernement, sous l'impulsion du Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly, reste mobilisé, engagé et ne ménage aucun effort pour faire face à cette crise exceptionnelle. Cependant, la responsabilité est collective. Tous ensemble, nous devons prendre conscience de la gravité de la

situation et respecter scrupuleusement les mesures sanitaires et sécuritaires en vigueur. Le Gouvernement félicite l'ensemble des agents de santé, les forces de l'ordre et toutes les forces vives mobilisées, en particulier le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, qui est à l'avant-poste et déploie tous les moyens en vue d'endiguer la propagation du CORONAVIRUS en Côte d'Ivoire. Nous ne le répétons jamais assez :

- Il faut se laver fréquemment et correctement les mains ;
- observer une distance de sécurité d'un mètre ou plus entre soi et toute personne ;
- Eviter de se toucher la bouche, le nez et les yeux qui sont autant de «portes d'entrées» possibles au virus ;
- Tousser ou éternuer dans

son coude ;

- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Limiter au strict nécessaire nos déplacements.

Le Gouvernement sait compter sur la discipline des Ivoiriens et des Ivoiriennes et reste persuadé que nous arriverons à battre ce Coronavirus. L'heure n'est pas à la polémique. Nous sommes face à une situation exceptionnelle. Il nous faut agir ensemble. Nous vivons une crise sanitaire mondiale ; pendant cette période de lutte, il nous faut adapter nos modes de vie. Le Gouvernement en appelle, à nouveau, à la sérénité, au civisme, à la discipline, et surtout à la responsabilité des uns et des autres pour le bien de tous.

Abidjan - 19 MARS 2020 ■

La Côte d'Ivoire passe de 9 à 14 cas

Cinq (05) nouveaux cas ont été confirmés positifs ce jour au coronavirus portant le nombre des cas confirmés à quatorze (14) dont un guéri. Il s'agit de :

1. Un homme de nationalité française âgé de 36 ans résidant à Marcory résidentiel qui a effectué un séjour en France pour un mariage d'où il est revenu le 15 mars 2020 avant de présenter un syndrome pseudo grippal. Il est l'époux d'un cas confirmé positif ;
2. Une dame de 36 ans de nationalité française, résidant à Marcory résidentiel, qui a voyagé avec son époux en France pour un mariage et qui est revenue avec lui ;
3. Une dame, Ivoirienne, âgée de 40 ans, résidant à Yaou, sous-préfecture de Bonoua, qui a présenté une toux à son retour d'un voyage en France le 14 mars 2020.
4. Un homme de nationalité libanaise, âgé de 38 ans, ayant voyagé en France d'où il est revenu le 12 mars 2020. Suite à ce voyage, il a



présenté une fièvre et une toux qui ont nécessité un prélèvement ;

5. Un homme de nationalité libanaise, âgé de 49 ans, qui a effectué un voyage au Liban d'où il est revenu le 05 mars 2020. Tous ces patients testés positifs au Covid-19 sont dans un état stable. La recherche

de tous leurs contacts est en cours. Depuis le communiqué du Conseil national de sécurité, le point sur les voyageurs ivoiriens ou non ivoiriens résidents permanents en provenance des pays ayant plus de 100 cas est de 1 213. Hier, deux cas suspects ont été prélevés.

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a rencontré, ce jour, les ambassadeurs de 12 pays, en compagnie des ministres des Ivoiriens de l'étranger, de l'Assainissement et de la Salubrité, des représentants des ministres des Transports et des Affaires étrangères pour leur faire le point sur les activités menées par la Côte d'Ivoire pour riposter à l'épidémie de maladie à coronavirus (Covid-19). Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique exhorte les populations à respecter les mesures sanitaires, en particulier le lavage régulier des mains, éviter les grands rassemblements et limiter les mouvements inutiles. Les principaux symptômes du Covid-19 sont la fièvre, la toux et les difficultés respiratoires. Quiconque éprouve ces symptômes doit appeler le numéro gratuit 143 ou le 50 08 08 86 ou contacter un professionnel de la santé ■

DR AKA AOUÉLÉ

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1365

Samedi 21 mars 2020

Fraternité-Matin Nation

3

• Yopougon dans l'indifférence des mesures de lutte contre la pandémie

Les mesures de fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle et d'interdiction des rassemblements de populations de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours à compter du 18 mars à minuit ne sont quasiment pas respectées dans la plus grande commune de Côte d'Ivoire. Ces mesures prises par le gouvernement sont pourtant contenues dans les dispositions 7 et 8.



Malgré les dégâts de la pandémie, certains nocteurs semblent minimiser la menace en Côte d'Ivoire.

Des maquis et boîtes de nuit ouverts

En dépit des restrictions en vigueur, la nuit de jeudi à vendredi a été semblable aux nuits habituelles de Yopougon, avec leur ambiance festive et les foules aux abords des voies desdites boîtes de nuit. De la rue princesse à la Selmer au terminus 27 à Niangon en passant par le carrefour Sapeurs-pompiers aux Toits-Rouges, le Terminus 40 à Kouté et le carrefour Akadjoba à la Sidedi, tous les points chauds sont restés ouverts.

Dans la plupart des maquis, la distance de sécurité d'un mètre recommandée n'a pas été imposée aux clients.

De plus, les propriétaires des bars ont autorisé plus de 50 clients.

Seul changement notable,

la quasi-totalité des maquis ont fortement baissé leurs décibels ou éteint leur matériel de sonorisation. « Nous sommes conscients qu'il faut se protéger contre le coronavirus, mais il faut assurer son gagne-pain. C'est pourquoi, on ouvre sans faire trop de bruit. L'objectif est d'avoir

un minimum de clients pour réduire les pertes », justifie Alain, gérant d'un maquis au carrefour Mandjo à la Sidedi. Pour Rolande Bokoua, une riveraine, le gouvernement doit redoubler d'efforts pour faire appliquer les mesures d'interdiction des foules et d'ouverture des boîtes de nuits. « On

perçoit pas encore le danger du coronavirus. Les maquis sont bondés. Si rien n'est fait, les nuits seront plus contagieuses que les journées », avertit-elle.

Du beau monde au marché de Kouté

La promiscuité et la foule, il y en avait également hier à Yopougon Kouté. Le traditionnel marché bi-hebdomadaire de ce village au cœur de la commune a eu lieu ce 20 mars avec ses nombreux vendeurs et ses milliers de clients, qui n'hésitent pas à s'attrouper autour des marchandises. Ici, l'interdiction des foules de plus de 50 personnes semble être tombée dans l'oreille d'un sourd. Des femmes et des jeunes filles, sans cache-nez ou sans aucun dispositif de pro-

tection, se bousculent parmi les étals. « Je ne pense pas que les mesures du gouvernement pour prévenir le coronavirus aient eu un effet sur la fréquentation du marché de Kouté de ce jour. L'affluence est normale, même si l'on sent un peu de méfiance dans les gestes de chacun », soutient Abraham, un vendeur de friperie. Pour Solange Koffi, vendeuse d'accessoires féminins, le gouvernement devrait mettre davantage l'accent sur la sensibilisation aux risques du coronavirus et non interdire l'activité économique. « Nous sommes obligés de travailler pour nourrir nos familles, même si on a peur de la maladie. Moi, j'évite au maximum de me frotter aux gens », assure-t-elle.

GERMAIN GABO



Les habitudes dans les marchés n'ont malheureusement pas changé. (PHOTOS : DR)

• Non-respect des mesures contre le coronavirus 29 bars et des espaces événementiels fermés à Abidjan

Dans le but de freiner la propagation du coronavirus en Côte d'Ivoire et de mettre en application les mesures prises, le gouvernement a mis les forces de l'ordre à contribution. Ainsi, la police a mené une opération dans plusieurs communes du district d'Abidjan pour la vérification du suivi desdites mesures, dans la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 mars. Pour la mise en œuvre de cette opération à Cocody et Bingerville, des éléments des commissariats des 8e, 12e, 18e, 22e, 30e et 35e arrondissements ont été mobilisés. Les agents de police, selon la direction générale, ont mis fin aux activités de 29 bars ne respectant pas les instructions de l'Etat contre la propagation de la maladie à coronavirus qui a déjà fait des milliers de morts dans certains pays. Dans la plupart des maquis (buvettes) visités, la



Une rue de la commune de Cocody sillonnée par la police.

distance sociale d'un mètre (1m) a été respectée. Dans ces communes, les espaces événementiels ont également été visés. Plusieurs d'entre eux ont été fermés. Il s'agit, entre autres, de « Latrille Events » sur le boulevard Latrille aux II Plateaux, « Eïse Viéra » à la Riviera II ainsi que le stade d'Angré. Cap a été ensuite mis sur

la commune de Yopougon. Là, les agents de police ont sillonné maquis et bars et procédé à la fermeture de structures ne respectant pas les mesures du gouvernement. La police ajoute que la même opération a été exécutée dans la ville de Séguéa. Dans « la courtoisie et la fermeté », les forces de l'ordre ont dispersé deux

rassemblements de plus de cent personnes dans différents quartiers. Il s'agissait de « rassemblements qui se tenaient dans le cadre de réjouissances à la suite de mariages. » Les agents en ont profité pour expliquer, de nouveau, aux personnes présentes le bien-fondé des mesures arrêtées par le gouvernement et la nécessité de s'y conformer. Le Conseil national de sécurité, en sa session du lundi 16 mars, a décidé du « respect d'une distance d'au moins un mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les maquis, les restaurants... et les lieux publics ». Ainsi que de la « fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle, à compter du 18 mars, et aussi l'interdiction des rassemblements de population de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable.

EDOUARD KOUDOU

• Cas suspect à Jacquville Les prévisions du maire

Depuis ce jour, 20 mars à 12 heures, la Toile s'affole en évoquant un cas de Covid-19 à Jacquville. Voici les faits : Lundi 16 mars, un Ivoirien vivant en Belgique est rentré à Abidjan par l'aéroport FHB. Il a passé la nuit dans un hôtel dans les environs de l'aéroport. Le lendemain mardi, il s'est rendu à Jacquville chez son oncle qui vit seul dans sa maison. Hier nuit, il s'est senti mal avec une fièvre. Ce jour vendredi, il s'est rendu à l'hôpital général de la ville. Vu son état fébrile et venant de la

Belgique, les autorités sanitaires de Jacquville ont alerté le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique qui a recommandé l'isolement du patient et son oncle. Le ministère a aussitôt acheté un kit pour faire l'examen et savoir exactement de quoi souffre le patient. Le prélèvement a été fait à 15h30 ce jour-même, à Jacquville. Les résultats sont attendus dans 24 heures. Le maire appelle donc les populations au calme et à la sérénité.

JOACHIM BEUGRÉ,
MAIRE DE JACQUEVILLE

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1365

Samedi 21 mars 2020

Fraternité-Matin **Nation**

3

• **Yopougon dans l'indifférence des mesures de lutte contre la pandémie**

Les mesures de fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle et d'interdiction des rassemblements de populations de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours à compter du 18 mars à minuit ne sont quasiment pas respectées dans la plus grande commune de Côte d'Ivoire. Ces mesures prises par le gouvernement sont pourtant contenues dans les dispositions 7 et 8.



Malgré les dégâts de la pandémie, certains nocteurs semblent minimiser la menace en Côte d'Ivoire.

Des maquis et boîtes de nuit ouverts

En dépit des restrictions en vigueur, la nuit de jeudi à vendredi a été semblable aux nuits habituelles de Yopougon, avec leur ambiance festive et les foules aux abords des voies publiques, dans les maquis et boîtes de nuit. De la rue princesse à la Selmer au terminus 27 à Niangon en passant par le carrefour Sapeurs-pompiers aux Toits-Rouges, le Terminus 40 à Kouté et le carrefour Akadjo à la Sidedi, tous les points chauds sont restés ou-

verts. Dans la plupart des maquis, la distance de sécurité d'un mètre recommandée n'a pas été imposée aux clients.

De plus, les propriétaires des bars ont autorisé plus de 50 clients.

Seul changement notable,

la quasi-totalité des maquis ont fortement baissé leurs décibels ou éteint leur matériel de sonorisation. « Nous sommes conscients qu'il faut se protéger contre le coronavirus, mais il faut assurer son gagne-pain. C'est pourquoi, on ouvre sans faire trop de bruit. L'objectif est d'avoir

un minimum de clients pour réduire les pertes », justifie Alain, gérant d'un maquis au carrefour Mandjo à la Sidedi. Pour Roland Bokoua, une riveraine, le gouvernement doit redoubler d'efforts pour faire appliquer les mesures d'interdiction des foules et d'ouverture des boîtes de nuit. « On

a le sentiment que les gens ne perçoivent pas encore le danger du coronavirus. Les maquis sont bondés. Si rien n'est fait, les nuits seront plus contagieuses que les journées », avertit-elle.

Du beau monde au marché de Kouté

La promiscuité et la foule, il y en avait également hier à Yopougon Kouté. Le traditionnel marché bi-hebdomadaire de ce village au cœur de la commune a eu lieu ce 20 mars avec ses nombreux vendeurs et ses milliers de clients, qui n'hésitent pas à s'attrouper autour des marchandises. Ici, l'interdiction des foules de plus de 50 personnes semble être tombée dans l'oreille d'un sourd. Des femmes et des jeunes filles, sans cache-nez ou sans aucun dispositif de pro-

tection, se bousculent parmi les étals. « Je ne pense pas que les mesures du gouvernement pour prévenir le coronavirus aient eu un effet sur la fréquentation du marché de Kouté de ce jour. L'affluence est normale, même si l'on sent un peu de méfiance dans les gestes de chacun », soutient Abraham, un vendeur de friperie. Pour Solange Koffi, vendeuse d'accessoires féminins, le gouvernement devrait mettre davantage l'accent sur la sensibilisation aux risques du coronavirus et non interdire l'activité économique. « Nous sommes obligés de travailler pour nourrir nos familles, même si on a peur de la maladie. Moi, j'évite au maximum de me froter aux gens », assure-t-elle.

GERMAIN GABO



Les habitudes dans les marchés n'ont malheureusement pas changé. (PHOTOS : DR)

• **Non-respect des mesures contre le coronavirus**

29 bars et des espaces événementiels fermés à Abidjan

Dans le but de freiner la propagation du coronavirus en Côte d'Ivoire et de mettre en application les mesures prises, le gouvernement a mis les forces de l'ordre à contribution. Ainsi, la police a mené une opération dans plusieurs communes du district d'Abidjan pour la vérification du suivi desdites mesures, dans la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 mars. Pour la mise en œuvre de cette opération à Cocody et Bingerville, des éléments des commissariats des 8e, 12e, 18e, 22e, 30e et 35e arrondissements ont été mobilisés. Les agents de police, selon la direction générale, ont mis fin aux activités de 29 bars ne respectant pas les instructions de l'État contre la propagation de la maladie à coronavirus qui a déjà fait des milliers de morts dans certains pays. Dans la plupart des maquis (buvettes) visités, la



Une rue de la commune de Cocody sillonnée par la police.

distance sociale d'un mètre (1m) a été respectée. Dans ces communes, les espaces événementiels ont également été visés. Plusieurs d'entre eux ont été fermés. Il s'agit, entre autres, de « Latrille Events » sur le boulevard Latrille aux Il Plateaux, « Elise Viéra » à la Riviera II ainsi que le stade d'Angré. Cap a été ensuite mis sur

la commune de Yopougon. Là, les agents de police ont sillonné maquis et bars et procédé à la fermeture de structures ne respectant pas les mesures du gouvernement. La police ajoute que la même opération a été exécutée dans la ville de Ségouéa. Dans « la courtoisie et la fermeté », les forces de l'ordre ont dispersé deux

rassemblements de plus de cent personnes dans différents quartiers. Il s'agissait de « rassemblements qui se tenaient dans le cadre de réjouissances à la suite de mariages. » Les agents en ont profité pour expliquer, de nouveau, aux personnes présentes le bien-fondé des mesures arrêtées par le gouvernement et la nécessité de s'y conformer. Le Conseil national de sécurité, en sa session du lundi 16 mars, a décidé du « respect d'une distance d'au moins un mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les maquis, les restaurants... et les lieux publics ». Ainsi que de la « fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle, à compter du 18 mars, et aussi l'interdiction des rassemblements de population de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable.

ÉDOUARD KOUDOU

• **Cas suspect à Jacqueline Les précisions du maire**

Depuis ce jour, 20 mars à 12 heures, la Toile s'affole en évoquant un cas de Covid-19 à Jacqueline. Voici les faits : Lundi 16 mars, un Ivoirien vivant en Belgique est rentré à Abidjan par l'aéroport FHB. Il a passé la nuit dans un hôtel dans les environs de l'aéroport. Le lendemain mardi, il s'est rendu à Jacqueline chez son oncle qui vit seul dans sa maison. Hier nuit, il s'est senti mal avec une fièvre. Ce jour vendredi, il s'est rendu à l'hôpital général de la ville. Vu son état fiévreux et venant de la

Belgique, les autorités sanitaires de Jacqueline ont alerté le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique qui a recommandé l'isolement du patient et son oncle. Le ministère a aussitôt acheminé un kit pour faire l'examen et savoir exactement de quoi souffre le patient. Le prélèvement a été fait à 15h30 ce jour-même, à Jacqueline. Les résultats sont attendus dans 24 heures. Le maire appelle donc les populations au calme et à la sérénité.

JOACHIM BEUGRÉ, MAIRE DE JACQUEVILLE

Gouvernement

Ally Coulibaly aux Affaires étrangères, Raymonde Goudou à la Culture et la Francophonie

Le Président de la République a signé, hier, deux décrets portant intérim au sein de l'équipe gouvernementale.

Ally Coulibaly, ministre en charge de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur et Raymond Goudou Coffie, ministre de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public ont été tous deux nommés, hier, ministres par intérim selon un communiqué de la Présidence. Le premier assurera la fonction de ministre des Affaires étrangères en remplacement de Marcel Amon-Tanoh et la seconde, le poste de ministre de la Culture et de la Francophonie en remplacement de Maurice Bandama. En effet, selon un communiqué du ministre, secrétaire général de la Présidence, Patrick Achi, «le Président de la République, SEM Alassane Ouattara, a procédé, hier, sur proposition du Premier ministre, Chef du gouvernement, à la signature de deux décrets portant intérim au ministère des Affaires étrangères et au ministère de la Culture et de la Francophonie». Ally Coulibaly, journaliste de formation, est une personnalité politique et un diplomate ivoirien. Il oc-



cupe le poste de ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur depuis juin 2012. Quant à Dr Raymonde Goudou Coffie, elle a été ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant de

juin 2011 à novembre 2012. En novembre 2012, elle a occupé le poste de ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, avant d'être nommée plus tard, ministre de la Modernisation de l'adminis-



tration et de l'Innovation du service public. Raymonde Koudou Coffie succède à Maurice Bandaman qui a été nommé ambassadeur. Pour rappel, le

4 mars 2020, en Conseil des ministres, Sidi Tiémoko Touré, porte-parole du gouvernement avait annoncé officiellement la nomination de Maurice Bandaman, jusque-

là ministre de la Culture et de la Francophonie, au poste de nouvel ambassadeur de Côte d'Ivoire en France. «Au titre des Affaires étrangères, le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de Maurice Kouakou Bandaman en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République française avec résidence à Paris», avait déclaré le porte-parole du gouvernement. Bandaman Maurice remplace à ce poste l'ambassadeur Charles Providence Gomis. Avant d'occuper le poste de ministre de la Culture et de la Francophonie, le nouvel ambassadeur de Côte d'Ivoire en France a occupé le poste de président du Conseil d'administration de la Rti, ainsi que celui de la Poste de Côte d'Ivoire. Par ailleurs, cet homme politique, actuel député de la ville de Taabo, est écrivain. Il a été lauréat du Grand prix littéraire d'Afrique noire en 1993, avec son œuvre «Le Fils de la femme mâle».

MARCEL APPENA

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a procédé, ce vendredi 20 mars 2020, sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à la signature de deux décrets portant intérim au Ministère des Affaires Etrangères et au Ministère de la Culture et de la Francophonie. Ainsi, Monsieur ALLY COULIBALY, Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur exerce, à titre intérimaire, les fonctions de Ministre des Affaires Etrangères. A la suite de la nomination de Monsieur Maurice BANDAMAN, en qualité d'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en France, Madame Raymonde GOUDOU COFFIE, Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public exerce, à titre intérimaire, les fonctions de Ministre de la Culture et de la Francophonie.

Fait à Abidjan, le 20 mars 2020

Présidentielle 2020

Abel Djohoré soutient la candidature de Gon Coulibaly

Député de Ouragahio-Bayota, Abel Djohoré s'est prononcé, hier, au cours d'une conférence de presse, à Angré, sur la désignation d'Amadou Gon Coulibaly. Lors de cette rencontre avec les journalistes, il s'est félicité du choix du Premier ministre pour représenter le RhdP à l'élection présidentielle d'octobre. «J'ai été le premier à dire que le chef du gouvernement est le candidat qu'il nous faut, si le Président Ouattara n'est pas candidat», a-t-il indiqué. Il a profité de cette occasion pour regretter le fait que certains cadres affirment que le Chef de l'Etat a imposé Amadou Gon Coulibaly. «C'est logique que le Premier ministre soit le candidat du RhdP. C'est un homme intègre, un fidèle parmi les fidèles au Chef de l'Etat, un technocrate. Il est le candidat naturel», a-t-il soutenu. A en croire le député Djohoré, même s'il y avait des primaires au RhdP, le chef



Le député de Ouragahio-Bayota, Abel Djohoré, s'est prononcé sur la démission de Marcel Amon-Tanoh.

du gouvernement en sortirait gagnant. « Nous allons donc nous mobiliser pour gagner avec lui la présidentielle d'octobre », s'est-il engagé. Le conférencier s'est, en outre, prononcé sur la révision constitutionnelle. Sur ce sujet, il a salué les parlementaires pour avoir adopté le texte de loi à Yamoussoukro lors du congrès. « Avec joie, nous avons accompli le devoir que nous élus nous nous

sommes assigné », s'est-il réjoui. Abel Djohoré, cadre de Gagnoa, a dit regretter les manifestations organisées par les jeunes de la ville pour réclamer la gratuité de la carte nationale d'identité. Il a donc appelé à l'apaisement, tout en informant que ces jeunes sont instrumentalisés par des politiciens de la région du Gôh. « Mais je vous assure que c'est un épiphénomène que nous allons gérer », a-t-il promis. Il s'est aussi prononcé sur la démission de Marcel Amon-Tanoh de son poste de ministre des Affaires étrangères. « Je déplore son départ en cette période électorale où on a plus besoin des uns et des autres pour les batailles futures. J'invite la direction du parti à être vigilante et à s'évertuer à ressouder les liens entre les militants et les cadres du RhdP. Nous avons besoin de tout le monde en ce moment », a-t-il conseillé.

KANATE MAMADOU

• La Cea estime la baisse des recettes d'exportation de l'Afrique à environ 59 539 milliards de F Cfa

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) estime à 101 milliards de dollars (soit environ 59 539 500 000 000 de Fcfa) le montant de la baisse des recettes d'exportation que subira cette année le continent africain du fait de la crise sanitaire du Coronavirus (Covid-19). L'annonce a été faite le 13 mars par la Secrétaire exécutive de la CEA, Vera Songwe, lors d'une conférence de presse, selon un communiqué rendu public par l'institution. Les pays exportateurs de pétrole payeront le plus lourd tribut avec une perte de revenu pouvant aller jusqu'à 65 milliards de dollars (44 802 000 000 000 F cfa). Le Nigeria, l'une des économies les plus puissantes du continent, pourrait enregistrer une contraction de ses exportations totales de pétrole brut de l'ordre de 14 à 19 milliards



La Secrétaire exécutive de la Cea, Vera Songwe.

de dollars en 2020 (8 253 000 000 000 F cfa à 11 200 500 000 000 F cfa), selon Mme Songwe. « L'Afrique peut perdre la moitié de son Pib avec sa croissance passant de 3,2% à environ 2% pour

un certain nombre de raisons, notamment la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales », affirme Mme Songwe, ajoutant que l'interconnexion du continent aux économies affectées de

l'Union européenne, la Chine et les États-Unis entraîne des répercussions. Outre le pétrole, plusieurs autres secteurs des économies du continent seront durement affectés, selon la Cea. « Les envois de fonds et le tourisme sont également touchés car le virus continue de se propager dans le monde entier, entraînant une baisse des flux d'investissements directs étrangers (Ide) ; une fuite des capitaux ; un resserrement des marchés financiers nationaux et un ralentissement des investissements – d'où des pertes d'emplois. Les produits pharmaceutiques, importés principalement d'Europe et d'autres partenaires touchés par le Covid-19 hors d'Europe, sont susceptibles de voir leurs prix augmenter et leur disponibilité réduite pour les Africains. Étant donné que près des deux tiers des pays africains

sont des importateurs nets de produits alimentaires de base, on peut craindre que les pénuries affectent sérieusement la disponibilité et la sécurité alimentaires », prévient Vera Songwe. De plus, les conséquences négatives s'aggraveront si le Covid-19 se transforme en épidémie en Afrique. La Commission économique pour l'Afrique pense que l'Afrique aura besoin d'un fonds estimé à 10,6 milliards de dollars américains (6 249 700 000 000 de F cfa) en termes d'augmentations imprévues des dépenses de santé pour empêcher la propagation du virus, tandis que d'autre part, les pertes de revenus sont susceptibles de conduire à une dette insoutenable. Les puissances économiques africaines telles que l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Algérie, l'Égypte et l'Angola pourraient être confrontées à des

pressions budgétaires du fait d'une baisse des prix des produits de base. Malgré la gravité de la situation, des solutions d'atténuation existent. La Cea, dans une présentation sur les effets économiques du Covid-19 sur l'Afrique, suggère que les gouvernements africains revoient leurs budgets pour redéfinir les priorités de dépenses afin d'atténuer les impacts négatifs attendus de cette crise sanitaire sur leurs économies. « En tant que filet de sécurité, le groupe de réflexion exhorte les gouvernements à fournir des incitations aux importateurs de produits alimentaires pour qu'ils achèment rapidement leurs achats afin de garantir des réserves alimentaires suffisantes pour les principaux produits alimentaires de base », mentionne le communiqué de presse.

DAVID YA

• Des citoyens réagissent...

JOËLLE KOUASSI

«Une mise en quarantaine provisoire»



Les mesures prises sont déjà bonnes. On va aller pas à pas. Après quoi, on verra ce que cela va donner. Mais je ne suis pas totalement sereine. Dans la mesure où on se déplace dans des véhicules de transport en commun. L'une des solutions serait de prévoir une mise en quarantaine provisoire de toute la population.

ONENEBO MANASSÉ, ÉTUDIANT

« Le gouvernement a laissé entrer des gens »

Face à la pandémie du coronavirus, le gouvernement devrait interdire les vols internationaux. Surtout que l'impact de la maladie dans les autres pays est effrayant. Les mesures prises par le gouvernement sont certes à encourager.

MOUSSA MOUSSA,

vendeur de noix de Coco « Je n'ai pas peur »



Les mesures prises sont pour notre santé. Je les respecte. Mais pour l'heure, je poursuis mes activités de vente de coco au marché d'Adjamé. Et les clients viennent. Je n'ai pas peur !

EMMANUEL AKRÉ, commercial

« Je ne suis pas rassuré à 100% »

C'est une décision salutaire pour la préservation de la santé de nos enfants. Nous avons envie de les avoir auprès de nous. Les mesures en rapport avec la fréquence des vols en provenance de l'extérieur sont aussi à encourager. Toutefois, nous ne sommes pas rassurés à 100%. Pour les précautions à prendre, il faudrait que chacun reste chez soi. Mais cela me semble impossible.

BEUGRÉ ARMAND,

agent commercial

« Il est déplorable d'avoir des oas en Côte d'Ivoire »

Les mesures prises par le gouvernement sont à encourager dans un premier temps. Je souhaiterai qu'on ferme les frontières. Chacun reste chez soi jusqu'à la fin de l'épidémie. Il est déplorable que des cas soient enregistrés en Côte d'Ivoire.

RAYMOND ANOH,

«Les mesures seront-elles vraiment respectées»

Les résolutions sont meilleures. Mais est-ce qu'elles seront vraiment respectées par la population. N'étant pas véhiculé, je prends les transports en commun. Les mesures laissent encore à désirer. Il est mieux de sensibiliser encore. Nous ne sommes pas à l'écart de cette maladie. Par ailleurs, retenons que le coronavirus est une maladie passagère. Est-ce qu'elle tue plus que le paludisme ?

JEAN PAUL SERY, comptable

«Pour moi, c'est une très bonne décision»

Les enfants étaient notre réelle préoccupation. Les 30 jours de fermeture des écoles et les autres mesures complémentaires sont à saluer.

Car on ne maîtrise pas les enfants. La mesure est venue à temps. On ne pouvait arrêter d'emblée les activités, l'économie en souffrirait. C'est maintenant qu'on parle de la maladie en Côte d'Ivoire.

MARIAM COULIBALY

« Pas totalement rassurée »



La maladie est inquiétante. Surtout que les pays développés ont du mal à contenir l'épidémie. Nous sommes inquiète. Nous voulons encore des mesures plus drastiques, pour être moins préoccupée. Nous voulons que le gouvernement sécurise nos frontières.

N'DOUMÉ MATHILDE, sous-directeur des actions sociales

«Mesures tardives, à saluer»

Garder les enfants à la maison, cela va diminuer le taux de contagion au sein de nos enfants. Car les plus petits

ne savent pas trop le danger qu'ils courent. On demande de ne pas, entre autres, se saluer. Mais le danger, c'est que les enfants oublient vite. Le fait de les garder à la maison va éviter beaucoup de choses. Les mesures sont un peu tardives, mais elles sont toujours à saluer. Parce que cela fait plus de deux semaines qu'on parle de cette épidémie de Coronavirus.

KONÉ ABDOULAYE, vendeur de tissus

«C'est dur, mais c'est bon pour notre santé»

Ces mesures prises par le gouvernement sont contraignantes, mais nécessaires. Mes enfants ne sont pas allés à l'école. Les conséquences sont énormes. Ce n'est pas



facile. Mais il y a de notre survie. Le gouvernement, en prenant ces résolutions, a bien agi.

PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE SOMIAN

Jusqu'à 70%
du 10 au 31 Mars

SOLDES

SOREPCI Boutique
Boulevard V.G.E Immeuble ROCHE Route du CHU - Tél: 21 25 61 41

SOREPCI Luminaire
Boulevard V.G.E Immeuble ROCHE en face du Centre Commercial KOUBEISSI ex Gare de Bassam - Tél: 21 35 53 51 - 21 25 79 49

SOREPCI Habitat
Boulevard V.G.E Immeuble ROCHE Route du CHU - Tél: 21 25 79 49

Tous les Jours en semaine de 8H30 à 18H

Logement social dans l'espace Uemoa

La Bad accorde une facilité de financement de près de 10 milliards de F cfa

L'appui financier de la Banque africaine de développement se fera à travers la Caisse régionale de refinancement hypothécaire.

Le Groupe de la Banque africaine de développement (Bad) a annoncé hier dans un communiqué, avoir accordé une facilité de financement de près de 10 milliards de F cfa (15 millions d'euros) à la Caisse régionale de refinancement hypothécaire (Crrh) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). Ce montant comprend un prêt de près de 7 milliards de F cfa (10 millions d'euros) sur des ressources de la Banque et un prêt d'environ 3 milliards de F cfa (5 millions d'euros) sur les ressources de l'Africa Growing Together Fund (AGTF), un Fonds de cofinancement mis en place par la Bad et la Banque Populaire de Chine.

Selon le communiqué, le projet contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des populations de l'espace Uemoa à travers un meilleur accès au



Christian Agossa, directeur général de la Crrh.

logement dans un marché régional du crédit hypothécaire harmonisé et plus abordable.

D'autant plus que cette facilité permettra d'octroyer à la Crrh davantage de ressources lon-

gues exclusivement dédiées au déploiement de prêts au logement abordables. Cet appui de la Bad arrive dans un contexte où les banques commerciales accordent seulement 15.000 prêts à l'habitat par an, la grande majorité des besoins restant ainsi sans solution. Plusieurs contraintes pèsent sur le marché du logement dans la zone, dont notamment la pression démographique, l'urbanisation rapide mais également les limites de la fiabilité des registres fonciers. Les facteurs limitant l'accès au crédit hypothécaire incluent également la confluence de faibles revenus des ménages urbains, des taux d'intérêt hypothécaires élevés et de prêts à court terme ou l'absence de financement.

Pour répondre à la forte demande de prêts au logement dans la zone Uemoa qui compte environ 125 millions d'habitants, la Crrh finance

les portefeuilles de prêts au logements émis par ses 55 banques actionnaires en levant des ressources longues sur le marché obligataire régional, et auprès des institutions financières de développement (Ifd) pour cibler et atteindre les populations à faible et moyen revenu. La Crrh est un animateur important du marché hypothécaire de l'Uemoa, d'une part en aidant à améliorer les conditions des prêts au logement (allongement de la maturité et réduction du taux d'intérêt) en mobilisant et rétrocédant des ressources longues à des termes attractifs.

D'autre part, la Crrh agit en incitant les banques à s'orienter vers des segments moins desservis de la population, c'est-à-dire les ménages à revenus faibles et intermédiaires. Le projet est aligné avec les cinq priorités définies par la

Banque sous l'appellation High 5 étant donné qu'il facilitera l'accès au logement aux populations en zone Uemoa et stimulera indirectement l'offre de construction de logements. Il est également conforme à la Politique et à la stratégie de développement du secteur financier 2014-2019 (étendue à 2020), à la Stratégie décennale de la Bad. L'initiative est aussi conforme aux objectifs du Document de stratégie d'intégration régionale (Dsir) de l'Afrique de l'Ouest 2020-2025, et les Documents de stratégie pays (Dsp) de la Bad pour chacun des huit pays de la zone Uemoa.

ABOUBAKAR BAMBA

Tendances

BAD-Le groupe de la Banque africaine de développement annonce l'exclusion de Beulah Universal Link Resources Limited pour 36 mois et Bluestream Systems and Device Limited pour 12 mois. Les deux entreprises sanctionnées sont enregistrées en république du Nigeria. Une enquête menée par le Bureau de l'intégrité et de la lutte contre la corruption de la Banque a établi que leur offre conjointe présentée dans le cadre du projet d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement en milieu urbain, mis en œuvre dans l'état de Oyo au Nigeria. Lors de leur participation à un appel d'offres pour les contrats de construction et de réhabilitation de réservoirs d'eau, ces entreprises ont déformé leurs qualifications pour l'obtention de ces contrats. Pendant cette période d'exclusion, ces entreprises ne seront pas éligibles à l'adjudication de marchés financés par la Banque. En outre, l'exclusion de 36 mois de Bluestream Systems and Device Limited pourrait faire l'objet d'une exclusion croisée par d'autres banques multilatérales de développement en vertu de l'accord de reconnaissance mutuelle des décisions d'exclusion, notamment la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement et le groupe de la Banque mondiale.

(Source: AIP)

Accord de partenariat économique intérimaire

La société civile renforce ses capacités



Les participants à cette session seront formés à mener des enquêtes au profit des populations.

Toutes les composantes de la Convention de la société civile ivoirienne (Csci), notamment les membres du bureau de coordination, les organisations de la société civile ivoirienne, les membres des commissions thématiques, sont réunies, de mercredi à vendredi à Dabou, pour participer à un atelier sur le thème : "Projet d'appui au renforcement des capacités opérationnelles des organisations de la société civile ivoirienne pour le suivi ci-

toyen de l'accord de partenariat économique intérimaire (Apei) en Côte d'Ivoire". Défendre les intérêts des populations vis à vis des engagements que l'État prend à l'extérieur en ratifiant ces accords, tels sont les enjeux de cet atelier qui vise, selon le coordonnateur de la Csci, Mahamadou Kouma, à donner les rudiments aux participants, afin d'apprécier le contenu des engagements, de les rendre accessibles aux populations, suivre leur évolution et mesurer les as-

pects positifs et négatifs. Deux étapes sont prévues dans le déroulement de l'atelier. La première consiste à renforcer les capacités des membres du comité de pilotage, des membres du bureau de coordination et du comité de pérennisation, ainsi que de 13 Ong invitées à l'atelier. La deuxième étape sera consacrée à renforcer les capacités des responsables des commissions thématiques. Le tout va s'articuler au-

tour de trois modules, à savoir comprendre le concept d'Apei, le processus de négociation jusqu'à la ratification par l'État de Côte d'Ivoire, pourquoi ces accords sont signés et enfin en déterminer les forces et les faiblesses. Pour le coordonnateur national de la Csci, une fois les capacités des acteurs de la société civile renforcées, ils seront à même de mener des enquêtes pour mieux faire descendre les informations au niveau des popu-

lations dont ils défendent les intérêts.

"Nous voulons inverser les paradigmes, parce que le pouvoir appartient réellement au peuple", a-t-il indiqué.

Représentant Ally Coulibaly, ministre de l'intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, Dr Golé Bi Guillaume a salué l'Apei qui met la Côte d'Ivoire en conformité avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (Omc) et offre de grandes opportunités de marchés à la Côte d'Ivoire vers l'Europe. Aussi, s'est-il félicité de la poursuite des efforts conjoints société civile, secteur public et privé pour permettre à notre pays de négocier les huit autres disciplines de l'Ape.

Pour sa part, Rachelle Gogoua, en tant que pionnière des Apei et actuelle présidente du groupe de développement durable de la commission nationale Apei, s'est dit disposée à accompagner la Csci, mais a invité les membres à parler d'une même voix pour le bien des populations. La cérémonie d'ouverture de l'atelier a vu la participation du secrétaire général de préfecture, Yapi Claude Ogou, représentant le préfet du département de Dabou, N'zi Langage Rémi.